

Commune de ROMBACH-LE-FRANC

Collectivité européenne d'Alsace _____



BULLETIN D'INFORMATION N° 39

Novembre 2021

Communauté de Communes du Val d'Argent _____

Sur les Rives du Rombach



Numéros utiles

• Urgences	112
• Pompiers	18
• Smur	15
• Gendarmerie	03 89 58 71 05
• Centre anti poison	03 88 37 37 37
• Mairie Rombach	03 89 58 90 53
• CC Val d'Argent	03 89 58 83 45
• Régie de télédistribution	03 89 58 54 30
• Tlva	03 89 58 50 56
• Office de tourisme	03 89 58 80 50
• SPA	03 88 57 64 68

AU SOMMAIRE

Le mot du maire	page 3
Le bilan financier de 2020	page 4
Les budgets de 2021	page 7
Les principaux investissements prévus en 2021 et leurs coûts	page 10
Les décisions du conseil municipal	page 12
Les tarifs des services communaux	page 34
Informations diverses	page 35
Les services à la personne	page 37
Cadre de vie	page 39
Urbanisme	page 41
Les associations Rombechates	page 42
Ça s'est passé il y a 100 ans	page 45
Les évènements marquants	page 46
Nos joies, nos peines	page 51



Le Mot Du Maire

Le Mot Du Maire

C'est avec quelques mois de retard que ce 39^{ème} numéro des « Rives du Rombach » est diffusé par rapport au rythme antérieur. Ce numéro nous permet de jeter un regard depuis le début de notre mandat. Toute l'équipe municipale se joint à moi pour remercier tous les électeurs rombéchats qui nous ont fait confiance et nous vous assurons d'œuvrer pour le bien-être de tous les habitants. Durant cette période particulière, nos habitudes de fonctionnement ont changé concernant la tenue des conseils municipaux et vous trouverez dans ce numéro l'intégralité des décisions prises. Une des plus importantes était l'arrêt du projet de transformation de l'école maternelle place des fêtes. Les conditions financières n'étaient pas en cohérence avec nos possibilités de financement et ce projet ne correspondait pas aux attentes de la nouvelle équipe. Nous retravaillons sur ce dossier avec la rénovation de locaux scolaires mais également la mise en place de locaux destinés à l'accueil de services pour la petite enfance.

Durant ces deux années où nous vivons avec le covid, la peur et l'angoisse se sont emparées de nos sociétés « civilisées » et nos valeurs fondamentales se sont trouvées bafouées. Ci-après quelques réflexions partagées le 14 juillet autour de notre monument aux morts que je vous livre : « L'an dernier, pas de liesse populaire, pas de feux d'artifice, pas de fête populaire. Cette date du 14 juillet a réuni le peuple de France au-delà de tous clivages depuis des lustres. Un an plus tard, les valeurs symboliques de ce jour, la liberté, l'égalité, la fraternité, sont aujourd'hui bafouées. Ce soir, difficile pour moi de parler de liberté, ce soir où les restrictions sanitaires sont de plus en plus contraignantes. La santé n'a pas de prix, certes, la liberté non plus et aujourd'hui, nous devons nous rappeler que beaucoup de nos compatriotes ont mis leur vie en jeu, sans compter, pour défendre nos libertés et notre pays. Plutôt que de rassembler le peuple de France dans un élan continu de fraternité, on fabrique une société de division, de défiance les uns envers les autres. Il y a un an, on acclamait nos soignants qui risquaient leurs vies pour sauver celle des autres, on les traite aujourd'hui d'irresponsables s'ils ne sont pas vaccinés. La trop médiatique pensée unique, la course au profit, le développement démesuré de nos moyens technologiques font perdre à notre société les sens des valeurs fondamentales. Il y a 100 ans Einstein écrivait "La possession de merveilleux moyens de production n'a pas apporté la liberté, mais le souci et la famine." "L'imagination est plus importante que le savoir."

Aujourd'hui, nous devons nous poser cette question, vers quel monde veut-on aller ? Monde totalement rationalisé, débordant de contraintes et de réglementations, nos moyens technologiques le permettent. Monde où la beauté de la vie reprend force mais avec ses incertitudes, ses dangers, ses drames, humains et climatiques et l'appréhension de la mort... Nous aurons le destin que nous aurons mérité !

Il ne me reste plus qu'à vous souhaiter, à toutes et à tous, une bonne lecture et de belles fêtes de fin d'années en famille.

Jean-Luc Fréchar

Maire de Rombach le Franc

DOMAINES DE COMPETENCE DES ADJOINTS

1 ^{er} adjoint	Roselyne DIAZ	Finances, Camping, Documents d'Urbanisme
2 ^{ème} adjoint	Armelle WILLEMIN	Associations, Social, Fêtes, Scolaire
3 ^{ème} adjoint	Bernard KRIEGER	Forêt, Chasse, Services Techniques

Il n'y a pas de permanence hebdomadaire mais vous pouvez, à tout moment, contacter la mairie pour obtenir un rendez-vous avec le maire ou un adjoint.

OUVERTURE AU PUBLIC DES BUREAUX DE LA MAIRIE

La Mairie de Rombach-le-Franc est ouverte au public :

le lundi	de 8h à 12h et de 13h à 17h30
le mardi	de 8h à 12h
le mercredi	de 8h à 12h
le jeudi	de 8h à 12h
le vendredi	de 8h à 12h et de 13h à 16h
le 1 ^{er} samedi du mois	de 9h à 12h

Sur les Rives du Rombach n°39
Directeur de la publication : Jean Luc Fréchar
Comité de rédaction : RD, AV, CP, BK, JLF
Photos : JLF
Impression : Im'serson



Le Bilan Financier de 2020

**Tous budgets confondus hors opérations d'ordre comptable,
614 631 € de dépenses réalisées,
Dont 28 100 € pour des travaux d'investissement,
899 947 € de recettes réalisées,
Soit un excédent global de 285 315 €**

BUDGET GENERAL

Le **compte administratif du budget général** fait apparaître un excédent de **174799.09 €**. La section d'investissement dégage un excédent de **6995.71 €** soit un excédent réel de **181794.80 €**.

Section de fonctionnement

Les réalisations en dépenses de fonctionnement s'élèvent à un montant de **372751.22 €** et les recettes de fonctionnement s'élèvent à un montant de **547550.31 €**; comme suit dans les principaux postes.

Au niveau des résultats, on retiendra :

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	149 094,77 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	158 686,53 €
65 - Autres charges de gestion courante	49 537,46 €
66 - Charges financières	5 606,28 €
67 - Primes secours et dots	1 059,00 €
68 - Charges à répartir	8 767,18 €
TOTAL	372 751,22 €

RECETTES

70 - Produits et services des domaines	22 350,29 €
72 - Travaux en régie	€
73 - Impôts et taxes	264 711,72 €
74 - Dotations, subventions, participations	132 235,30 €
75 - Revenus des immeubles	10 590,71 €
76 - Produits financiers	2,10 €
77 - Produits exceptionnels	4 661,17 €
79 - Reversement petite prestation	€
013 - Atténuation de charges	70,00 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	112 929,02 €
	547 550,31 €

Section d'investissement

Les réalisations en section d'investissement sont, en dépenses, de **145 393,13 €** et, en recettes, de **152 388,84 €**. Le résultat de la section d'investissement pour l'année 2020 fait ressortir un excédent de **6 995,71 €**.

Le détail de la section d'investissement est le suivant :

DEPENSES

16 - Remboursement d'emprunts	41 106,59 €
40 - Travaux en régie	€
20 - Achat de terrain, frais d'étude	32 903,89 €
21 - Acquisition de matériel	€
23 - Immobilisation en cours	€
001 - Déficit reporté	71 382,65 €
TOTAL	145 393,13 €

RECETTES

10 - Dotations FCTVA	8 196,81 €
1068 - Affectation des résultats de l'année N-1	134 365,85 €
13 - Subventions d'investissements	€
28 - Amortissements	9 826,18 €
FCTVA	€
16 - Emprunt	€
TOTAL	152 388,84 €

BUDGET FORET

Le **compte administratif du budget Forêt** se solde, quant à lui, par un excédent cumulé de 124 158,73 €. Compte tenu d'un équilibre en investissement, l'excédent réel est de 12 4158,73 €. On retiendra :

- Des dépenses d'exploitation pour 190 130,30 € dont 111 527,99 € par entreprise, 49 316,53 € en régie et 14 337,23 € d'honoraires.
- Des ventes de bois pour 172 448,32 € et des revenus de la chasse pour 31 245,25 €.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

Charges à caractère général	140 811,96 €
Autres charges (SIVU forestier)	49 318,34 €
TOTAL	190 130,30 €

RECETTES

Excédent reporté	110 593,46 €
TOTAL	314 289,03 €

Section d'investissement

Une dépense de **12 151 €** pour une recette de **12 151 €** Section en équilibre

BUDGET CAMPING

Le **compte administratif du budget camping** se solde par un excédent d'exploitation de 1 594,92 € et un solde de 29 790,57 € en investissement. On retiendra :

- Des dépenses d'exploitation pour 5 065,51.
- Des recettes pour 10 837,70 €



Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

Diverses	3 417,36 €
Entretien batiments et réseaux	721,64 €
Communication	511,92 €
Impots et taxe	252,23 €
Charges financières	162,36 €
Dotation aux amortissements	17 240,42 €
TOTAL	22 305,93 €

RECETTES

Locations	10 837,70 €
Amortissement des subventions	13 063,15 €
Excédent reporté	€
TOTAL	23 900,85 €

Section d'investissement

Une dépense de **15 517,79 €** et des recettes de **45 308,36 €** soit un excédent de **29 790,57 €**.
Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

Remboursement d'emprunts	2 454,64 €
Amortissement des subventions	13 063,15 €
Déficit reporté	€
TOTAL	15 517,79 €

RECETTES

Dotations	426,99 €
Amortissements	17 240,42 €
Excédent reporté	27 640,95 €
TOTAL	45 308,36 €

Les Budgets de 2021

Les Budgets de 2021

**Tous budgets confondus hors opérations d'ordre
Plus de 1 150 000 € de dépenses prévisionnelles
Dont plus de 400 000 € en investissement**

BUDGET GENERAL

Le Budget Général 2021 de la Commune se présente comme suit :

Les prévisions de dépenses de fonctionnement s'élèvent à **893 000 €** y compris le prélèvement pour investissements de **204 000 €** et des dépenses imprévues pour **22 750 €**.

Les prévisions de recettes de fonctionnement s'élèvent à **893 000 €** dont un excédent de fonctionnement reporté de **298 000 €**.

Les prévisions de dépenses et de recettes d'investissement s'équilibrent à **444 000 €**

Les principales caractéristiques du budget sont :

- D'un point de vue fiscal, les taux restent stables,
- Un produit fiscal attendu de 213 000 €
- Un budget de l'exploitation forestière hors impôts de 164 900 € affichant un déficit prévisionnel avec 152 000 € de prévision de vente de bois.
- Des investissements importants pour 379 000 € dont 42 000 € pour les voiries, 269 000 € en travaux de bâtiments, 24 400 € en équipement divers, 32 600 € pour le cadre de vie et 5 000 € pour la culture loisir.
- Un emprunt de 120 000 € pour financer les travaux de bâtiments dont 40 000 € de préfinancement de TVA. La dette par habitant augmentera légèrement à 290 € par habitant.
- Des aides escomptées pour 100 000 € et 4 000 € de récupération de T.V.A.

Section de fonctionnement

DEPENSES

011 - Charges à caractère général	310 150 €
012 - Charges de personnel et frais assimilés	221 000 €
65 - Autres charges de gestion courante	114 100 €
66 - Charges financières	6 000 €
67 - Primes secours et dots	5 000 €
042 - Charges à répartir	10 000 €
022 - Dépenses imprévues	22 750 €
023 - Virement à la section d'investissement	204 000 €
TOTAL	893 000 €



RECETTES

70 - Produits des services, du domaine	201 000 €
72 - Travaux en régie	€
73 - Impôts et taxes	259 000 €
74 - Dotations, subventions, participations	120 000 €
75 - Revenus des immeubles	8 000 €
013 - Atténuations des charges	7 000 €
002 - Excédent de fonctionnement reporté	298 000 €
TOTAL	893 000 €

Section d'investissement**DEPENSES**

16 - Remboursement d'emprunt	45 000 €
20 - Frais d'étude	30 000 €
21 - Acquisition matériels et terrains	60 900 €
23 - Immobilisation en cours	308 100 €
040 - Régularisation	€
001 - Déficit reporté	€
TOTAL	444 000 €

RECETTES

10 - FCTVA	4 000 €
13 - Subventions	100 000 €
16 - Emprunts	120 000 €
19 - Plus-values de cession	€
040 - Amortissements	10 000 €
001 - Excédent reporté	6 000 €
021 - Virement de la section de fonctionnement	204 000 €
TOTAL	444 000 €

- BUDGET DU CAMPING

Il s'équilibre à **40 000 €** en section d'exploitation dont **17 250 €** d'amortissement et à **47 000 €** en section d'investissement. On retiendra :

- Des recettes prévisionnelles pour **17 600 €**, une subvention de **7500 €** du budget général et des frais d'exploitation pour **22 250 €**.
- Des travaux et acquisitions pour **30 900 €**
- Pas d'emprunt.

Le détail de la section d'exploitation est le suivant :

DEPENSES

011 Charges à caractère général	14 650,00 €
012 Charges de personnel	6 000,00 €
63 Impôts et taxe	1 100,00 €
65 Autres charges de gestion courante	100,00 €
66 Charges financières	200,00 €
67 Charges exceptionnelles	200,00 €
68 Amortissements	17 250,00 €
022 Dépenses imprévues	500,00 €
023 Virement à la section d'investissement	€
TOTAL	40 000,00 €

RECETTES

758 Vente de produits	17 600,00 €
77 Subventions	7 500,00 €
7362 Taxe de séjour	300,00 €
6419 Recouvrement de traitement	€
77 Amortissements des subventions	13 100,00 €
002 Excédent antérieur	1 500,00 €
TOTAL	40 000,00 €

Les détails de la section d'investissement sont les suivants :

DEPENSES

16 Remboursement d'emprunts	3 000.00 €
139 Amortissements des subventions	13 100.00 €
20 Frais d'études	900.00 €
21 Acquisitions	10 000.00 €
23 Travaux	20 000.00 €
Déficit reporté	€
TOTAL	47 000.00 €

RECETTES

281 Amortissements	17 250.00 €
16 Emprunt	€
040 Amortissements	29 750.00 €
021 Virement de la section d'exploitation	€
TOTAL	47 000.00 €



Les Principaux Investissements Prévus en 2021 et leurs Coûts

Les Principaux Investissements Prévus en 2021 et leurs Coûts

1. Travaux de voirie

Il est prévu la reprise de trottoirs rue de Naugigoutte dont les pavés ont beaucoup souffert par le sel de déneigement pour 10 000 €, la réfection des allées du cimetière et de la placette rue des Beaux Champs en sable stabilisé avec un liant organique pour 21 000 €. Concernant l'entretien des voiries communales, 11 000 € sont prévus pour du gravillonnage et la reprise du parking de l'ancienne scierie. Enfin, 20 000 € seront consacrés à la régularisation d'emprise des voies publics rue du Couty, rue des battans et chemin de volbach



Gravillonnage route de la Hingrie



Réfection de trottoirs rue de Naugigoutte



Placette au pied des Beaux Champs en sable stabilisé



Réfection de la marquise de la maison forestière en régie communale



Réfection des allées principales du cimetière en sable stabilisé

2 Travaux de bâtiments

L'amélioration de l'acoustique de la salle du conseil et de l'espace R Hestin avec des panneaux absorbants ont été réalisés pour 7 200 €. La rénovation de la marquise de la maison forestière, en régie communale, a coûté 1200 €. L'isolation du mur est de la mairie est prévue pour 9000 €. Un diagnostic est commandé en vue de proposer un projet de rénovation de l'école place des fêtes comprenant une partie école et un accueil pour des activités périscolaires et de petite enfance. Le cout de l'opération est estimé à 225 000 € dont 100 000 € de subvention escomptées. L'acquisition de l'ensemble AURORA est en cours pour 25 000 €. Il est prévu d'y réaliser un gîte familial et une salle festive.

La rénovation du sol des hangars communaux ainsi que l'achat d'équipement facilitant l'organisation des manifestations associatives sont prévus pour 12 000 €

3 Equipements divers

Le remplacement d'un poteau d'incendie défectueux à la Vaurière pour 3 500 €

L'acquisition de matériels et d'outillage pour 3 900 €



Elagage de la croix du Feignet



Elagage route de Naugigoutte



Réparation d'un passage à gué et consolidation de rive en enrochement sur le Rombach

Pour réaliser ces différents investissements qui se chiffrent à 399 000 €, il est attendu 100 000 € de subvention concernant la rénovation du bâtiment scolaire. Par ailleurs, afin d'équilibrer le budget, un emprunt global de 120 000 € est prévu dont 40 000 € à cours terme concernant le remboursement par le Fonds de Compensation de la TVA en 2022.



Les décisions du conseil municipal

Séance du 26 mai 2020

2020 25°) INSTALLATION DU CONSEIL MUNICIPAL

Le maire Jean Pierre Hestin accueille les élus du 15 mars. Il rappelle qu'en vertu du décret n° 0119 du 15 mai 2020, ces élus sont entrés en fonction le 18 mai. Il fait lecture des résultats constatés au procès-verbal du premier et unique tour des élections.

Le maire déclare installés les élus du 15 mars 2020 dans leur fonction de conseiller municipal.

Il cède la présidence à M. Bernard Krieger-Joly, doyen des membres du conseil

Le maire déclare installés dans leur fonction de conseiller municipal, les élus du 15 mars 2020

2020 26°) DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

Le conseil propose que cette tâche de secrétaire de séance soit désormais assumée par les conseillers le plus jeune soit M Marc Scheidecker et que la secrétaire de mairie serait son auxiliaire. Cependant, exceptionnellement pour des raisons de sécurité sanitaire, aucun agent de la mairie n'assiste à ce conseil à huis clos.

Au cours de cette séance, le secrétaire sera, seul, en charge de la manipulation des bulletins au moment du dépouillement et du comptage des votes. Le comptage peut être validé par un autre conseiller sans qu'il n'ait à toucher le bulletin.

M. Marc Scheidecker est proposé pour tenir ce rôle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
DESIGNE M. Marc Scheidecker comme secrétaire de cette séance

2020 27°) CONFIRMATION DU HUIS-CLOS POUR LA SEANCE

L'ordonnance n° 2020-562 du 13 mai 2020 stipule dans son article 10 : « Aux fins de lutter contre la propagation de l'épidémie de covid-19 et pendant la durée de l'état d'urgence sanitaire prévu à l'article L. 3131-12 du code de la santé publique déclaré dans les conditions de l'article 4 de la loi du 23 mars 2020, le maire, le président de l'organe délibérant d'une collectivité territoriale ou le président d'un établissement public de coopération intercommunale à fiscalité propre peut décider, pour assurer la tenue de la réunion de l'organe délibérant dans des conditions conformes aux règles sanitaires en vigueur, que celle-ci se déroulera sans que le public ne soit autorisé à y assister ou en fixant un nombre maximal de personnes autorisées à y assister. Le caractère public de la réunion est réputé satisfait lorsque les débats sont accessibles en direct au public de manière électronique. Lorsqu'il est fait application de l'alinéa précédent, il est fait mention de cette décision sur la convocation de l'organe délibérant ».

La configuration de la salle de réunion n'aurait permis de n'accueillir qu'une demi-douzaine de personnes dans des conditions sanitaires satisfaisantes. La question du choix de ces personnes se serait posée.

La réception Wifi et internet de l'espace R.Hestin n'est pas de qualité suffisante pour assurer par ce moyen une retransmission en direct des débats.

6 conseillers (Pascaline Lotz, Alain Larchevêque, Roselyne Diaz, Marc Scheidecker, Jean-Luc Frécharde et Marie-Lyne Turra) ont manifesté leur souhait de tenir cette réunion à huis clos. Selon le CGCT, cette option peut donc être mise au vote ; pour être confirmée, elle doit obtenir la majorité absolue des membres présents et représentés.

Pascal Hestin est contre ce huis clos car la démocratie ne doit pas se faire en dehors des concitoyens afin de conserver une crédibilité. Il ne faut pas profiter de quelque situation que ce soit pour déroger à la règle.

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à la majorité de 14 voix contre 1 (Pascal Hestin)
Décide la tenue à huis-clos de cette séance de conseil municipal

2020 28°) ELECTION DU MAIRE

Le président, après avoir rappelé les articles L.2122-4, L.2122 -7 et L.2122-8 du Code général des collectivités territoriales, a invité le conseil à procéder à l'élection d'un Maire, conformément aux dispositions prévues par les articles L.2122.4 et L.2122.7 du Code général des collectivités territoriales.

Le président propose la candidature de Jean Luc Frécharde. Aucun autre candidat ne se déclarant, il propose de passer au vote. Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **1**

Suffrages exprimés : **14**

Monsieur **Jean-Luc FRECHARD** avec **14 voix**, ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé MAIRE et immédiatement installé.

Applaudissements

Le nouveau maire, ému, remercie les conseillers pour leur confiance et adresse aussi ses remerciements à l'ancienne équipe concernant leur rôle actif dans la gestion sanitaire, aucun décès du Covid 19 n'est à déplorer à Rombach le Franc.

Il précise l'importance de l'abstraction de ses intérêts personnels et de se dévouer pour le village dans l'intérêt général. Il précise également qu'il faut accepter les décisions prises à la majorité, cela fait partie de la démocratie. Accepter les avis contraires et ne pas stigmatiser une décision ou un avis est aussi important.

Il s'engage à travailler dans l'intérêt général de la commune et pour tous les Rombéchants avec un objectif majeur qui est le bien être des habitants.

2020 29°) FIXATION DU NOMBRE D'ADJOINTS

Le Maire propose de fixer à trois, le nombre d'adjoints. Il précise que ce nombre peut évoluer dans l'avenir en fonction des engagements des uns et des autres.

Il précise les responsabilités incombant à chacun.

- Un 1^{er} adjoint concernant l'administration générale et les finances
- Un 2^e adjoint concernant la vie scolaire, la vie associative et les actions sociales
- Un 3^e adjoint concernant la partie technique et la gestion forestière

Après avoir délibéré, et à l'unanimité, le Conseil Municipal
DÉCIDE la création de trois postes d'adjoint

2020 30°) ELECTION DU PREMIER ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, élu Maire, à l'élection du premier adjoint.

Même si la parité et l'alternance homme femme n'est pas obligatoire à Rombach, le Maire propose, afin de s'inscrire dans une démarche actuelle et moderne et de par ses compétences, la candidature de Roselyne Diaz. Aucun autre candidat ne se déclarant, il propose de passer au vote.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **1**

Suffrages exprimés : **14**

Madame Roselyne Diaz : **14 voix**

Madame **Roselyne Diaz** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée ADJOINT et immédiatement installée.

Applaudissements

Roselyne Diaz remercie les conseillers municipaux pour leur confiance. Elle précise qu'elle était en poste en mairie pendant 29 ans et qu'elle poursuivra son engagement pour Rombach en tant que première adjoint.

2020 31°) ELECTION DU DEUXIEME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, élu Maire, à l'élection du deuxième adjoint.

Le Maire propose la candidature de Armelle Willemin, déjà conseillère municipale lors d'un précédent mandat et qui désire s'impliquer davantage dans le domaine social et le scolaire. Aucun autre candidat ne se déclarant, il propose de passer au vote.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour de scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **1**

Suffrages exprimés : **14**

Madame Armelle Willemin : **14 voix**

Madame **Armelle Willemin** ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamée ADJOINT et immédiatement installée.

Applaudissements

Armelle Willemin remercie les conseillers municipaux pour leur confiance. Elle précise qu'ayant été conseillère municipale, elle poursuivra son engagement pour Rombach.

2020 32°) ELECTION DU 3EME ADJOINT

Il a été procédé ensuite, dans les mêmes formes, et sous la présidence de Monsieur Jean-Luc FRECHARD, élu Maire, à l'élection du 3eme adjoint.



Le Maire propose Bernard Krieger au poste de 3eme adjoint, poste qu'il a déjà occupé durant plusieurs mandats. Aucun autre candidat ne se déclarant, il propose de passer au vote.

Chaque conseiller à l'appel de son nom, a remis fermé, dans l'urne, son bulletin de vote écrit sur papier blanc.

Premier tour du scrutin

Le dépouillement du vote a donné les résultats ci-après :

Nombre de bulletins trouvés dans l'urne : **15**

Bulletins blancs : **1**

Suffrages exprimés : **14**

Monsieur Bernard Krieger : **14 voix**

Monsieur Bernard Krieger ayant obtenu la majorité absolue, a été proclamé ADJOINT et immédiatement installé.

Applaudissements

Bernard Krieger remercie les conseillers municipaux pour leur confiance. Il précise qu'il poursuivra son engagement pour Rombach comme durant ses mandats antérieurs et fait part de ses craintes concernant la situation sanitaire de la forêt.

En fin de séance, la charte de l'élu local est donnée à chaque conseiller ainsi qu'une information concernant le statut de l'élu local. La séance est levée à 19h45.

Séance du 15 juin 2020

2020 33°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 26 MAI 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 26 mai 2020.

2020 34°) DESIGNATION DES MEMBRES DE LA COMMISSION CONSULTATIVE DE LA CHASSE

Après appel à candidatures, MM Krieger, Grassler et Scheidecker se portent volontaires. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité, les membres suivants sous la présidence du Maire Jean Luc FRECHARD
Bernard KRIEGER
Jean Marc GRASSLER
Marc SCHEIDECKER

2020 35°) DESIGNATION D'UN CONSEILLER COMMUNAL « DEFENSE »

Le maire expose brièvement le rôle de ce conseiller particulier et la nécessité de l'identifier. Il propose en outre de grouper cette fonction avec celle de conseiller « sécurité civile » dont le rôle principal sera de se pencher sur la nécessité de l'établissement pour RLF d'un plan communal de sauvegarde. Nicolas STOUVENOT se proposant pour assumer ce rôle, le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité,
- Nicolas STOUVENOT, conseiller communal « Défense »

2020 36°) DESIGNATION DES MEMBRES DU CENTRE COMMUNAL D' ACTIONS SOCIALES

Le maire fait un petit rappel des fonctions du CCAS. La majorité des personnes non élues siégeant au sein de cette instance ont fait connaître leur souhait de continuer. Lors de l'appel à candidatures, Roselyne DIAZ, Armelle WILLEMIN, Marie Lyne TURRA, Pascaline LOTZ font acte de volontariat. Le Conseil Municipal, après avoir délibéré

DESIGNE à l'unanimité, les conseillers municipaux suivants
- Jean-Luc FRECHARD (Président) - Roselyne DIAZ - Armelle WILLEMIN - Marie Lyne TURRA - Pascaline LOTZ

Proposition des membres non élu du CCAS : Annie Antzenberger, Josette Benoit, Marie Paule Jehel et Lysiane Neumann. La nomination de ces Conseillers Municipaux ainsi que les membres non élus feront l'objet d'un arrêté municipal.

2020 37°) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU SDEA

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal qu'en prolongement du renouvellement des conseils municipaux de mars 2020, il convient de désigner le représentant siégeant au niveau local, territorial et global du SDEA, conformément à ses statuts.

VU le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT) et notamment son article L.5721-2 ;

VU les Statuts du SDEA et notamment ses articles 9, 11 ainsi que son Annexe 2 fixant la représentation de chaque périmètre intégré à 1 délégué par commune, une tranche de 3000 habitants disposant d'autant de voix que de compétences transférées ;

Jean Marc Grassler fait acte de candidature. Marc Scheidecker se propose en suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité,
en application de l'Article 11 des Statuts du SDEA pour la compétence eau potable :
Jean Marc GRASSLER représentant notre commune au sein du Syndicat des Eaux et Assainissement
Marc SCHEIDECKER est son suppléant

2020 38°) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CONSEIL D'ECOLE PRIMAIRE ET MATERNELLE

Le Maire propose de désigner l'adjoint en charge des affaires scolaires Armelle WILLEMIN.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité, Armelle WILLEMIN comme déléguée au Conseil d'Ecole du Chalmont (Elémentaire et Maternelle)

2020 39°) DESIGNATION D'UN DELEGUE AU CENTRE DE GESTION 68

Le centre de gestion gère les carrières des personnels de la fonction publique territoriale. Il est proposé que le Maire, qui nomme les agents, soit le représentant de la commune.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité, Jean-Luc FRECHARD comme délégué au Centre de Gestion 68

2020 40°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU PARC NATUREL REGIONAL DES BALLONS DES VOSGES

Créé en 1989, le Parc naturel régional des Ballons des Vosges regroupe 197 communes réparties sur deux régions (Grand-Est et Bourgogne Franche-Comté) et quatre départements (Vosges, Haut-Rhin, Territoire de Belfort et Haute-Saône).

Le Parc, géré par un syndicat mixte, s'organise autour d'un projet de territoire, « la charte », qui vise à assurer durablement la protection, la valorisation et le développement harmonieux de son territoire. Si le Parc est connu pour sa préservation des patrimoines, il contribue aussi au dynamisme économique de ce territoire de moyenne montagne. Pour y parvenir, son projet s'appuie sur le soutien à l'agriculture de montagne, la transmission des savoir-faire et la promotion des produits locaux. Le développement d'un urbanisme rural de qualité, l'accueil des visiteurs ou encore l'information et la sensibilisation des publics figurent aussi parmi ses actions.

Les élections municipales de mars 2020 entraînent le renouvellement des délégués des communes au Syndicat Mixte du Parc, la commune bénéficie d'un siège pour un élu du conseil municipal.

Relais essentiel entre la commune et le Parc, l'élu délégué de la commune au Parc :

- Reçoit régulièrement des informations et des invitations du Parc sur les actions et les manifestations pour en informer son conseil municipal et les habitants
- Est invité à participer à l'Assemblée annuelle, aux commissions thématiques, aux comités de pilotage sur des sujets qui intéressent sa commune
- Peut se présenter à l'élection du Comité et du Bureau Syndical du Parc, organes exécutifs du Syndicat mixte
- Peut être le relais de la commune pour solliciter des conseils des techniciens du Parc sur des projets en lien avec la charte du Parc

Le maire fait part du souhait de Lynda Ducrocq d'assumer cette fonction et de Alain Larchevêque comme suppléant.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité, Lynda DUCROCQ représentant titulaire de Rombach le Franc au syndicat mixte du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges, Alain LARCHEVEQUE comme suppléant

2020 41°) DESIGNATION D'UN REPRESENTANT AU SYNDICAT DEPARTEMENTAL D'ELECTRICITE DU HAUT-RHIN

Christian PION se propose pour ce poste. Pas d'autres volontaires,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité, Christian PION représentant notre commune au sein du Syndicat départemental d'Electricité du Haut-Rhin

2020 42°) DESIGNATION DE DEUX DELEGUES AU « SIVU RIBEAUVILLE » GESTION DE LA RESSOURCE HUMAINE FORESTIERE



Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité, Bernard KRIEGER et Valentin MARCHAL
Délégués de la commune de Rombach le Franc au SIVU de Ribeauvillé

2020 43°) DESIGNATION DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DE LA RIT

Le maire expose les besoins dans ce domaine : deux délégués élus et un représentant des abonnés, non élu. M. Eric PETER actuellement représentant des abonnés est proposé.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DESIGNE à l'unanimité
- Pascal HESTIN et Armelle WILLEMIN délégués du conseil municipal
- Eric PETER délégué représentant les abonnés

2020 44°) DESIGNATION DU REPRESENTANT DE LA COMMUNE A L'AFUA

Le maire propose la candidature de Roselyne DIAZ
Jean Luc Frécharde fait remarquer qu'il s'agit d'un travail pointu qui nécessite un suivi rigoureux du dossier, notamment en matière de suivi des emprunts.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité
DESIGNE,
- Roselyne DIAZ, représentant de la commune à l'AFUA

2020 45°) MISE A JOUR DE LA COMMISSION COMMUNALE DES IMPOTS DIRECTS

Le Maire rappelle les modalités de désignation des membres de la commission sur proposition du conseil municipal. Il rappelle l'importance du rôle de cette commission dans la fixation des bases d'imposition locale, même si c'est la DGFIP qui garde le dernier mot.
Au terme de l'article 1650, paragraphe 3 du Code Général des Impôts, la durée du mandat des membres de la Commission Communale des Impôts Directs est la même que celle du mandat du Conseil Municipal. Le même article précise, en outre que la nomination de ces membres doit avoir lieu dans les deux mois qui suivent le renouvellement général des Conseils Municipaux. Les 6 commissaires titulaires ainsi que les 6 commissaires suppléants sont désignés par Monsieur le Directeur des Impôts sur une liste des contribuables, en nombre double, dressée par le Conseil Municipal.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
PROPOSE au Directeur des Impôts, les 24 contribuables désignés ci-dessous :

Commissaires titulaires

Marie Paule JEHEL
Marie-Rose GIRARDIN
Philippe ENGLER
Dominique ROEHN
Camille WILLEMIN
Michel FRECHARD
Anne-Marie COLLAERT
Robert STOUVENOT
Gabin FRAY
Alain LARCHEVÊQUE
Gérard PHILIPPE
Alain WEISS

Commissaires suppléants

Marcel THOMAS
Armelle MAURER WILLEMIN
Jean Pierre HERMENT
Pierre LEISY
Jean-Claude BENOIT
Roselyne DIAZ
Mireille BOUBEL
Bruno CONREAUX
Patrick FEIL
Monique KAMMENTHALER
Gérard HINSINGER
Lynda DUCROCQ

2020 46°) FIXATION DES INDEMNITES DE FONCTION DU MAIRE ET DES ADJOINTS

Le maire rappelle que les indemnités maximales pour l'exercice des fonctions de maire et d'adjoint au maire sont fixées par référence à l'indice 1015 de l'échelle indiciaire de la Fonction Publique...
Les articles L 2123-20 à L 2123-24-1 du Code Général des Collectivités Territoriales fixent le régime des indemnités de fonctions des élus locaux.

Ces indemnités de fonction constituent une dépense obligatoire des communes ; elles sont fixées par référence à une strate de population ; depuis la réforme initiée dans le cadre du protocole Parcours Professionnels Carrières et Rémunérations (PPCR), applicable à la fonction publique territoriale, c'est l'indice brut terminal de la fonction publique qui sert de base au calcul des indemnités de fonction des élus.



La commune de Rombach relevant de la tranche de 500 à 1000 habitants, l'article L 5211-12 du CGCT fixe les taux suivant :

- pour le maire à 40.3 % de l'indice 1015 soit 1567.43 € brut
- pour les adjoints à 10.7% de l'indice 1015 soit 416.17 € brut

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré
DECIDE à l'unanimité de fixer, à compter du jour d'installation du Conseil Municipal, l'indemnité du Maire à 40.3 % de l'indice 1015 et l'indemnité d'Adjoint à 10.7 % de l'indice 1015.

2020 47°) DELEGATION D'ATTRIBUTIONS DU CONSEIL AU MAIRE

Délégations d'attributions et de fonctions dans les communes

La fin du mandat du conseil municipal rend caduques toutes les délégations accordées antérieurement, aussi bien par le conseil municipal au maire sortant que par celui-ci, à ses adjoints et aux fonctionnaires.

Le conseil municipal nouvellement élu doit donc prendre, s'il l'estime nécessaire, une délibération conférant des délégations d'attributions au maire. Les délégations ne peuvent être que partielles et doivent viser expressément et limitativement les matières déléguées.

Délégations d'attributions du conseil municipal au maire (art. L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales)

Le conseil municipal a la possibilité de déléguer directement au maire un certain nombre d'attributions limitativement énumérées à l'article L. 2122-22 du code général des collectivités territoriales. Les décisions prises dans le cadre de ces délégations sont signées personnellement par le maire, à charge pour lui d'en rendre compte au conseil municipal, en application de l'article L. 2122-23.

Le maire propose au conseil que celui-ci accorde au maire les mêmes délégations qu'au mandat précédent.
Jean Luc Frécharde fait remarquer que certaines délégations, bien qu'en vigueur lors des mandats précédents, ne sont pas forcément judicieuses ou pertinentes. Le maire estime qu'il faut tenir compte de l'expérience passée et que de toute façon, ces délégations ne sont pas définitivement accordées. Si le besoin s'en faisait sentir, des délégations pourraient toujours être accordées ultérieurement.

Sauf cas d'extrêmes urgences, les points concernant ces délégations seront toujours abordés en réunion de municipalité.

Compte tenu de ce qui précède, le conseil municipal, donne délégation au maire :

- 1° D'arrêter et modifier l'affectation des propriétés communales utilisées par les services publics municipaux ;
- 2° De fixer, dans les limites de 1 000 €, les tarifs des droits de voirie, de stationnement, de dépôt temporaire sur les voies et autres lieux publics et, d'une manière générale, des droits prévus au profit de la commune qui n'ont pas un caractère fiscal ;
- 3° De procéder, dans les limites de 200 000 €, à la réalisation des emprunts destinés au financement des investissements prévus par le budget, et aux opérations financières utiles à la gestion des emprunts, y compris les opérations de couverture des risques de taux et de change ainsi que de prendre les décisions mentionnées au III de l'article L. 1618-2 et au a de l'article L. 2221-5-1, sous réserve des dispositions du c de ce même article et de passer à cet effet les actes nécessaires.
- 4° De prendre toute décision concernant la préparation, la passation, l'exécution et le règlement dans le cadre des MAPA et des accords-cadres ainsi que toute décision concernant leur avenant qui n'entraînent pas une augmentation du montant du contrat initial supérieure à 5%, lorsque les crédits sont prévus au budget ;
- 5° De décider de la conclusion et de la révision du louage de choses pour une durée n'excédant pas douze ans ;
- 6° De passer les contrats d'assurance ;
- 7° De créer les régies comptables nécessaires au fonctionnement des services municipaux ;
- 8° De prononcer la délivrance et la reprise des concessions dans les cimetières ;
- 9° D'accepter les dons et legs qui ne sont grevés ni de conditions ni de charges ;
- 10° De fixer les rémunérations et de régler les frais et honoraires des avocats, notaires, avoués, huissiers de justice et experts ;
- 11° De fixer, dans les limites de l'estimation des services fiscaux (domaines), le montant des offres de la commune à notifier aux expropriés et de répondre à leurs demandes ;
- 12° De décider de la création de classes dans les établissements d'enseignement ;
- 13° De fixer les reprises d'alignement en application d'un document d'urbanisme ;
- 14° D'intenter au nom de la commune les actions en justice devant tous les tribunaux de l'ordre administratif et pour ce qui concerne les tribunaux de l'ordre judiciaire, devant les juridictions du 1^{er} niveau et les cours d'appel hormis la cour de cassation ou de défendre la commune dans toutes les actions intentées contre elle, ce dans tous les cas ;
- 15° De régler les conséquences dommageables des accidents dans lesquels sont impliqués des véhicules municipaux dans la limite de 5 000 €.
- 16° De réaliser les lignes de trésorerie dans la limite de 100 000 € ;

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
DONNE à l'unanimité, pouvoir au maire et en cas de suppléance aux adjoints pour exercer par délégation du conseil les actions susmentionnées conformément aux articles L. 2122-22 et L. 2122-23 du code général des collectivités territoriales.

2020 48°) ECHANGE DE TERRAINS NON CONSTRUCTIBLES

Mme Cindy Conreaux (La Hingrie) souhaite bénéficier d'un échange de deux parcelles (sect^o 01, parcelles 7 et section 02 parcelle 75) contre une partie, de surface égale (soit 17,76 ares) de la parcelle communale (n^o 6, section 01) afin de disposer d'un terrain en face de son domicile et directement accessible (cf plans joints). Les frais de bornage de cette nouvelle parcelle ainsi que les frais de notaire associés à cette transaction seront pris en charge par le requérant.



Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité
APPROUVE l'échange d'une partie de la parcelle communale (n°6 sect°01) de 17,76 ares contre les deux parcelles (n°7 sect° 01 et n°75 sect° 02)
NOTE que les frais inhérents à cet échange seront supportés par le requérant
AUTORISE le maire à réaliser la transaction

2020 49°) PROJET DE TRANSFERT DE L'ECOLE ELEMENTAIRE

Historique de l'opération

L'ancien Conseil Municipal a approuvé le lancement d'une sélection de maîtrise d'œuvre pour l'installation d'une école élémentaire de 3 classes dans les locaux de l'ancienne école maternelle à Rombach le Franc.

Le montant des honoraires estimés de la maîtrise d'œuvre étant inférieur au seuil européen formalisé de 221 000 € HT, la sélection de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est déroulée par MAPA (procédure inférieure au seuil de 90 000 €HT et inférieure à 221 000 €HT), fondé sur l'article 27 du décret n°2016-360 du 25 mars 2016 relatif aux marchés publics.

Le montant d'enveloppe des travaux était estimé à 500 000,-€ HT, valeur février 2019, (Travaux neuf et restructuration : 434 000€HT, Equipements : 6 000€HT, Aménagements extérieurs : 60 000€HT), et le coût des prestations intellectuelles et divers était de l'ordre de 100 000,-€ HT en incluant les honoraires de maîtrise d'œuvre, de contrôle technique, coordination SPS, et autres diagnostics, frais divers, assurances, provisions pour révisions de prix...

↳ **Le montant total de l'opération s'élevait à 600 000. € HT, soit ~ 720 000,-€ TTC**, avec une option pour une troisième classe (tranche conditionnelle) de l'ordre de 100 000€HT.

Le choix de l'équipe de maîtrise d'œuvre s'est porté, à l'issue d'une procédure MAPA, sur l'équipe composée de l'agence Hubert WACH (architecte mandataire), associée au bureau d'études Structure SIB ETUDES, au bureau d'études Fluides, SEXTANT et au BET électricité INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

Le montant des honoraires du marché de maîtrise d'œuvre validé s'élevait à 68 450,- € HT, pour la tranche ferme et 13 690,- € HT pour la tranche conditionnelle incluant les missions de bases, étendues aux études d'exécution et de synthèse, la mission de diagnostic, l'assistance aux dossiers de demandes de subventions, et les missions complémentaires d'Ordonnancement, Coordination et pilotage de chantier (OPC) et les études thermiques basse consommation incluant la simulation thermique dynamique,

Le marché sus-cité a été notifié en date du 18 juillet 2019

La mission de Contrôle Technique a été confiée au Bureau Alpes Contrôle pour un montant total de 3780,-€HT (option incluse) et la mission de coordination SPS a été confiée au Bureau Véritas pour un montant de 3375,-€HT (option incluse)

Le maître d'œuvre a présenté un dossier d'Avant-Projet Détaillé (APD) lors de la séance du comité de pilotage du 13/11/2019, puis en février 2020 pour un montant global de 575 000€HT (valeur février 2020), en incluant des modifications de programme à même de contrôler l'enveloppe financière du projet.

Evolution du projet

Le Maire rappelle les objectifs cités lors de la campagne électorale concernant les écoles primaires à savoir le maintien sur Rombach des deux niveaux d'enseignement avec des classes maternelles et élémentaires.

Un diagnostic concernant le radon sur les classes élémentaires actuelles fait état d'un résultat dans les normes en vigueur. Ce diagnostic est valable 10 ans. Le maire propose donc au conseil de maintenir l'enseignement élémentaire dans les locaux actuels au-dessus de la mairie et de mettre au projet de transfert de cet enseignement dans les locaux situés place des fêtes. On retrouverait donc l'enseignement en classe maternelle dans les locaux place des fêtes. Le projet prévoyait la mise en place de classes élémentaires et n'est donc plus compatible avec de l'enseignement en classes maternelles. Par ailleurs, le coût élevé du projet avec moins de 50 % de cofinancement de partenaires actés ce jour, mettrait à mal les finances de la commune avec une augmentation très importante de la dette communale.

Les locaux situés place des fêtes nécessiteront certainement des aménagements ne serait-ce qu'en terme d'économie d'énergie mais ce sera un autre projet.

↳ **Il est ainsi proposé d'arrêter ce projet pour motif d'intérêt général.**

Conformément au chapitre 13.1a), et 13.2 du Cahier des Clauses Administratives Particulières, il convient de résilier le marché de maîtrise d'œuvre.

13.1. *Le présent marché pourra être résilié dans les cas où :*

a) *pour des raisons techniques, financières ou autres, le maître d'ouvrage serait contraint de renoncer à la réalisation de l'opération visée à l'article 1^{er}*

13.2. *Si le maître d'ouvrage décide la cessation définitive de la mission du maître d'œuvre, sans que ce dernier ait manqué à ses obligations contractuelles, la décision doit être notifiée par ordre de service : le marché est alors résilié à la date fixée par l'ordre de service et la fraction de la mission déjà accomplie est alors rémunérée sans abattement. Le maître d'œuvre a en outre le droit à être indemnisé du préjudice qu'il subit éventuellement du fait de cette décision.*

Par dérogation à l'article 20 du CCAG-PI, la décision du maître d'ouvrage d'arrêter l'exécution des prestations donne droit au versement d'une indemnité obtenue en appliquant au montant initial HT du marché, diminué du montant HT non révisé des prestations reçues, un pourcentage fixé à 5 % sauf dans le cas où cette décision fait suite à la demande du titulaire.

Les prestations réalisées en prix de base, arrêtées en stade APD, s'élèvent à 17 807,-€ HT (ferme) + 3 560,-€HT (conditionnelle) sur un marché global de 68450,-€HT, pour la tranche ferme et 13690,-€HT pour la tranche conditionnelle.

Le montant des prestations non réalisées sur l'ensemble des tranches est donc fixé à la somme de 50643,-€ HT (ferme) et 10 130,-€HT (conditionnelle), soit 60 773,-€HT et porte sur les missions suivantes :

- Etudes de projet (100 %),
- Assistance pour la passation des Contrats de Travaux (100 %),
- Assistance et visa d'exécution au projet (100 %),
- Direction de l'exécution des travaux (100 %),
- Assistance aux opérations de réception et de garantie de parfait achèvement (100 %),
- Ordonnancement Pilotage et Coordination (100 %).

Aujourd'hui, conformément aux articles 13.1 et 13.2 du CCAP, le décompte de liquidation est arrêté définitivement en prix de base à la somme de 2 532,15€HT (ferme)+ 506,50€HT (conditionnelle), soit 3 038,65€HT indemnité de résiliation de 5,00% sur un montant de 60 773,- € HT de sommes restant à percevoir.

Les marchés de Contrôle Technique et de Coordination SPS devront être également résiliés et soldés au stade d'avancement APD.

Il conviendra également de régler la révision définitive des éléments de missions réalisés.

Armelle Willemin rappelle la dernière réunion avec le directeur, le maire de Lièpvre et la représentante des parents d'élèves où de problèmes de locaux se posent sur le site de Liepvre.

La réouverture du site maternelle de Rombach serait bienvenue pour les élus de Lièpvre et la représentante des parents d'élèves.

Pascal Hestin est pour le principe des deux sites sur Rombach mais il considère qu'il faut avoir l'assurance de la mise en place des classes maternelle sur Rombach, ce qui n'est pas encore acté.

Dans l'attente, il considère qu'il ne faut pas se précipiter.

Le Maire rappelle qu'il faut néanmoins se positionner rapidement pour des questions de délais et qu'en l'état, le plan de financement à ce jour et le budget en cours avec un emprunt prévu de 200 000 € ne permettent pas de financer cette opération.

En conséquence, après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité (1 abstention Pascal HESTIN):

DECIDE de mettre un terme à l'opération pour des raisons d'intérêt général, en raison l'impossibilité budgétaire pour la commune de financer les travaux.

APPROUVE la résiliation du marché conclu avec le Groupement **composé de l'agence Hubert WACH (architecte mandataire)**, associée au bureau d'études Structure SIB ETUDES, au bureau d'études Fluides, SEXTANT et au BET électricité INGENIERIE ET DEVELOPPEMENT

VALIDE Le montant des prestations non réalisées sur l'ensemble des tranches, fixé à la somme de 50643,-€ HT (ferme) et 10 130,-€HT (conditionnelle), soit 60 773,-€HT,

FIXE l'indemnité de résiliation à la somme de 2 532,15€HT (ferme) + 506,50€HT (conditionnelle), soit 3 038,65€HT indemnité de résiliation de 5,00% sur un montant de 60 773,- € HT de sommes restant à percevoir. Il conviendra également de régler le solde et la révision définitive des éléments de missions réalisés.

APPROUVE la résiliation des marchés de Contrôle technique contracté avec Alpes Contrôle et de coordination SPS contracté avec le Bureau Véritas.

2020 50°) DIVERS

Le directeur de « Tournesols » M Guillaume FISCHER sollicite les membres du conseil municipal pour être partie prenante de l'association du chantier d'insertion « ARGENTIN ». Roselyne DIAZ, Armelle WILLEMIN et Lynda DUCROCQ sont intéressées. Proposition est faite de solliciter une visite du site par le conseil municipal.

Droits de préemption

Le Maire informe le conseil que le Maire sortant n'a pas exercé de droit de préemption sur la vente de deux immeubles (vente des maisons Jeannelle rue des Beaux Champs et Gasperment rue de Gal de Gaulle).

Jean Luc Frécharde regrette cette décision sur la vente de la maison Gasperment à proximité de la place des fêtes.

En effet, un droit de passage au profit des terrains potentiellement constructibles situés à l'arrière est établi par une servitude de passage sur la place des fêtes, ce qui constitue une gêne en termes de jouissance de cette place.

Une autre solution aurait pu être trouvée le long de l'école avec sortie directe sur le pont au droit de la place des Quatre Routes.

Comité d'hygiène, de sécurité et des conditions de travail (CHSCT) au niveau de la communauté des communes.

Un représentant de la commune est nommé par arrêté municipal. Jean Luc Frécharde propose sa nomination avec Roselyne DIAZ en suppléante.



Benne à papier

L'entreprise qui mettait la benne à disposition sur la place a déposé le bilan. Ce service est très apprécié au vu des nombreux coups de téléphone en mairie. Contact a été pris avec d'autres entreprises. Pour l'instant, l'entreprise Schroll s'est proposée de mettre gratuitement une benne à disposition mais sans contrepartie financière compte tenu du cours très bas du papier de recyclage.

Roselyne DIAZ rappelle également que le ramassage des vêtements usagés ne donne plus droit, lui aussi, à une contre partie financière.

Site internet

L'abonnement au nom de domaine n'ayant pas été prorogé, le site internet de la commune a disparu du web. Afin de remédier à cette situation, des démarches ont été entreprises par Mathieu Lejay afin de remettre en ligne ce site internet.

Enfouissement de réseaux

Suite à l'enfouissement des réseaux secs route de la Hingrie et rue de Pieurreusegoutte, il y a lieu de supprimer le réseau aérien encore en place. Un devis de la régie intercommunale se chiffre à 12 158 €HT ; Peut être un peu moins compte tenu que certains travaux pourront être réalisés en régie communale.

Le conseil donne son aval pour réaliser ce chantier qui sera exécuté par la RIT en sous-traitance. Les crédits nécessaires sont budgétés.

Tour de table

Marc Scheidecker a été sollicité pour le nettoyage du sentier du Rain de l'Annot et la pose d'un miroir rue du Couty.

Christian Pion rappelle que les passages canadiens situés au Sacré Cœur sont assez dangereux, refus par les animaux et risque de chute des personnes.

Pascaline Lotz signale des trous dans le grillage derrière l'Espace R Hestin. A voir avant la mise en enclos des chèvres sur le Rain de l'Annot.

Nicolas Stouvenot pose la question de la mise à niveau des passages piétons rue du Gal de Gaille.

Alain Larchevêque signale le mauvais état de l'abri bus du bas du village, contact sera pris avec la région qui gère le TER.

La question de l'entretien du Rombach dans le village est posée par Marie-Lyne Turra.

Fauchage ou laisser les grandes herbes et plantes aquatiques ? Le débat est ancien. Une partie de la population préfère le fauchage qui améliore l'aspect visuel, pour d'autres les grandes herbes ne sont pas forcément synonyme de manque d'entretien.

Il est un fait avéré, le non fauchage limite l'évaporation de l'eau de la rivière en période estival et évite une augmentation en température de celle-ci pour le bien de la faune aquatique.

Armelle Willemin a été sollicité pour la mise en place d'un « jardin du souvenir » au cimetière.

Débroussaillage des accotements des chemins prévu fin juin

La séance est levée à 21h20.

Séance du 10 juillet 2020

2020 51°) DELEGUES ET SUPPLEANTS DU CONSEIL A ELIRE EN VUE DES ELECTIONS SENATORIALES

Commune de moins de 1000 habitants, Le conseil municipal de Rombach le Franc doit élire en son sein trois délégués et trois suppléants qui siègeront en tant que grands électeurs pour élire les sénateurs le 27 septembre prochain. Le maire rappelle les modalités de cette élection ainsi que le rôle des grands électeurs et fait part des candidatures reçues. Il demande si d'autres candidatures sont à prendre en compte. En l'absence d'autres candidatures, les candidats sont présentés par liste et le conseil est invité à voter à bulletin secret :

Liste des titulaires :

- Christian PION - Armelle MAURER WILLEMIN - Nicolas STOUVENOT

Liste des suppléants (par ordre décroissant d'âge) :

- Roselyne DIAZ-ROVIROSA - Jean Luc FRECHARD - Marc SCHEIDECKER

Sans débat et au scrutin secret sont élus, dans l'ordre et à l'unanimité :

En tant que délégués du conseil municipal :

- Christian PION- Armelle MAURER WILLEMIN- Nicolas STOUVENOT

En tant que suppléants (par ordre décroissant d'âge) :

- Roselyne DIAZ-ROVIROSA- Jean Luc FRECHARD- Marc SCHEIDECKER

2020 52°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 15 JUIN 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 15 juin 2020.

2020 53°) DIVERS

La communauté des communes a mis en place des commissions ouvertes à deux conseillers municipaux par commune et par commission.

Finances :

Roselyne DIAZ – Nicolas STOUVENOT

Culture :

Christian PION – Jean Marc GRASSLER

Développement Local et Transition :

Christian PION – Mathieu LEJAY

Habitat :

Alain LARCHEVEQUE – Pascaline LOTZ

Environnement et Cadre de vie :

Nicolas STOUVENOT – Armelle WILLEMIN

Actions Sociales :

Jean Marc GRASSLER – Mathieu LEJAY

Séance du 7 septembre 2020

2020 54°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 10 JUILLET 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 10 juillet 2020.

2020 55°) RAPPORT D'ACTIVITE DE LA CCVA

M. le Maire expose :

« L'article L 5211-39 du Code Général des Collectivités Territoriales stipule que le Président de l'Etablissement Public à Caractère Intercommunal (E.P.C.I.) doit adresser au maire de chaque commune membre un rapport retraçant l'activité de l'établissement.

Le Maire communique ce rapport au Conseil Municipal lors d'une séance publique au cours de laquelle les délégués de chaque commune membre de l'organe délibérant de l'E.P.C.I. peuvent être entendus. »

Le conseil municipal

PREND ACTE du rapport d'activités de l'année 2019 de la Communauté de Communes du Val d'Argent.

2020 56°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2020 AU BUDGET GENERAL

Le Maire fait part au conseil de l'achat de plaques funéraires par l'Union Nationale des Combattants. Ces plaques sont déposées lors des obsèques afin d'honorer le défunt

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DÉCIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 300 € à la section UNC de Rombach le Franc

2020 57°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur le budget général à savoir :

- Exercice 2019 pour un montant de **221.48€**

- Exercice 2020 pour un montant de **868.04€**

Le Percepteur demande l'allocation en non-valeur de ces titres.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

EMET un avis favorable pour l'allocation en non-valeur des créances suivantes :

- Exercice 2019 pour un montant de **221.48€**

- Exercice 2020 pour un montant de **868.04€**

2020 58°) DBM n°2 BUDGET GENERAL

Afin de permettre le paiement de la contribution des communes aux services eux pluviales du SDEA, il faut créditer le compte 6558 de 2960.02 € et de 1 100 € pour les crédits irrécouvrables.

Par ailleurs, il y a lieu de procéder à des écritures budgétaires concernant un échange de terrain avec soule afin de régulariser la propriété foncière du chemin de Prérébois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité

DÉCIDE les virements de crédits suivants :

- **Dépenses de fonctionnement**

Du chapitre 012 au chapitre 65 pour 5 000 €

Du chapitre 012 au chapitre 67 pour 1 500 €

- **Dépenses d'investissement**

Du chapitre 23 au chapitre 19 pour 500 €



2020 59°) CONCESSION DE SOURCE

Le Maire informe le conseil de la demande de M Hubert Schildknecht de capter une source sur la parcelle communale n°43 section 8 au Prérébois.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder à M Hubert Schildknecht, domicilié 18a Prérébois à *Rombach le Franc* une concession de source sur le terrain situé : Section 8, parcelle n° 43 moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2020 le montant est de **40.20 €**.
La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2021.
Cette concession est valable neuf ans étant entendu que la commune pourra y mettre fin en cas de besoin.

2020 60°) Fixation du prix de Vente de terrain

Le maire propose au conseil de mettre en vente le terrain viabilisé situé parcelle N° 239 section 5 de 11 ares 11ca, rue de Pierreusegoutte.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,
DECIDE de fixer le prix de vente du terrain sis parcelle 238 section 5, rue de Pierreusegoutte à 10 000 € l'are

2020 61°) Rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées (CLECT)

Le maire propose au conseil d'approuver le rapport ci-joint afin de prendre en compte le paiement du FPIC au niveau intercommunal et de compenser la dépense par une diminution de l'attribution de compensation du même montant. La démarche permet d'améliorer le coefficient d'intégration fiscale de la CCVA et de revaloriser la DGF intercommunale.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,
APPROUVE le rapport de la CLECT en date du 2 septembre 2020.

2020 62°) DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23) **DROIT DE PREEMPTION**

- ♦ SCI LA GESTRA 33 rue du Gal. de Gaulle au profit de Mme KRYSIAK Isabelle le 29 juin 2020
- ♦ APELL Gérard 27 route de la Hingrie au profit de M. SCHUTZ Julien et Mme OLIVARI Charlotte le 3 juillet 2020
- ♦ M. et Mme NEUMANN Patrick 163 La Biaisie au profit de M. RICHARD Medhi le 2 juillet 2020
- ♦ M. ROHMER Patrick 181 rue Pierreusegoutte au profit de M. FRAS Bastien et Mme BECKER Marion le 7 juillet 2020
- ♦ Consorts HINSINGER Henri 21 rue de la Vaurière au profit de Mme IDOUX Laurence le 10 juillet 2020
- ♦ Mme GASPERMENT Eliane 63 rue du Gal. de Gaulle au profit de Mme RICHEZ-MOSSER Aurore le 10 juillet 2020
- ♦ M. JAUCH Nicolas 103 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. RIOTTE Nicolas le 3 août 2020
- ♦ Monsieur HUGEL Dominique 32 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. et Mme POIRIER Félix le 7 août 2020
- ♦ SCI LA GESTRA 33 rue du Gal. de Gaulle au profit de Mme OTTER Mélanie le 25 août 2020

2. Mise à disposition de la salle polyvalente

Le conseil donne un avis favorable pour la mise à disposition gratuite de la salle polyvalente pour les pratiques sportives qui devront néanmoins respectées les mesures sanitaires liées au covid 19.

3. Police intercommunale

Le maire fait part au conseil du projet de création d'une police intercommunale. Le droit local fait état de l'obligation pour les communes d'avoir un garde champêtre et, ponctuellement, cette police intercommunale pourrait intervenir sur le territoire communal pour les missions liées à celle d'un garde champêtre.

Dans un premier temps, les services de l'état seront sollicités pour étudier cette faisabilité. Par la suite, la définition des missions et des transferts de charges resteront à valider par les collectivités.

4. Projet d'école

Confirmation de refus de la subvention DSIL de 250 000 €. Dans ces conditions, le reste à charge aurait été d'environ 450 000 € HT alors que le budget prévoyait un financement de 200 000 € seulement.
Mise à profit de cette année scolaire pour retravailler le projet.

5. Régularisations foncières

Le maire fait part au conseil de plusieurs régularisations en cours : chemin de Volbach avec Mme Dupuy, rue du Couty avec M Chappuis, rue des Battans avec M Félix. Chaque régularisation fera l'objet d'une délibération spécifique dès lors que les nouvelles parcelles seront enregistrées au livre foncier.

6. Indemnités de fonction

Le maire fait part d'un courrier des services de la légalité qui attire l'attention sur une erreur d'indice sur la délibération : indice mentionné 1015 au lieu de 1027. Le conseil prend acte.

7 Réunion à venir

Réunion le 18 septembre avec le SDEA

Assemblée Générale constitutive de la Ferme d'Argentins des Tournesols mercredi 9 sept.

Inauguration des bâtiments rénovés d'Emmaüs à Scherwiller le 23 octobre à 16h.

Présentation de la Caisse de Crédit Mutuel aux associations le samedi 26 sept à 9h salle polyvalente puis réunion de l'ensemble des associations.

8 Tour de table

Christian Pion fait part de son élection au CA du syndicat d'électricité du Haut Rhin.

Le maire fait part de sa satisfaction car le syndicat intervient sur les réseaux d'électricité en appui financier selon les cas.

L'enfouissement de la ligne 20 KV au dessus du camping en a bénéficié. Dans le cas des travaux actuels sur le réseau des fermes, la mise en place d'organe de coupure permettrait d'éviter que tout le réseau soit hors services en cas d'avarie dans un vallon.

Il a également assisté à la commission intercommunale de la culture, très intéressante selon lui. Il informe de la prévision d'une réunion de travail en octobre.

Alain Larchevêque et Pascal Hestin pose la question de la circulation rue des Beaux Champs. Une réunion est organisée samedi. Le maire est ouvert à toute solution sauf la mise en place de gendarme couché.

Mathieu Lejay signale que la récupération du site internet de la commune avance. Un contrat avec un hébergeur doit encore être passé.

Lynda Ducrocq a assisté à la journée de présentation du Parc Naturel Régional des Ballons des Vosges. Le Parc peut aider à la réalisation de projets environnementaux.

Armelle Willemin a remplacé Marie Lyne Turra lors de la dernière commission d'évaluation des charges transférées. Voir si possibilité de nommer des suppléants à la CLECT.

Armelle Willemin fait part de la réunion des CCAS au niveau intercommunal concernant principalement les personnes âgées. Il y a lieu de coordonner les différents intervenants et d'informer sur les services en place ; bulletins municipaux, permanence en mairie. Les activités Senior du CSCVA devraient reprendre prochainement.

Un conseil municipal des jeunes écoliers est en projet pour les CM1 et CM2 sous l'égide de Maud Petitdemange de Lièpvre. Marie Lyne Turra et Armelle Willemin participeront pour le conseil municipal de Rombach.

Séance du 23 novembre 2020

2020 63°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 7 SEPTEMBRE 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 7 septembre 2020.

2020 64°) RECENSEMENT DE LA POPULATION

En février prochain aura lieu le recensement de la population de Rombach le Franc. Il revient au conseil municipal de fixer les rémunérations des différents actes exécutés par les agents recenseurs nommés par arrêté du Maire.

Le maire propose les rémunérations ci-après sachant que la rémunération est librement fixée par chaque collectivité :

- Bordereau de district (non vides) : 6.00€
- Feuille de logement : 0.80 €
- Bulletin individuel : 1.00 €
- Dossier d'immeuble collectif : 0.60 €
- Séance de formation : 20.00 €
- Un forfait téléphonique : 15.00 €
- Un forfait kilométrique : 50.00 €
- Un forfait pour l'agent coordonnateur : 150.00€

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité (1 abstention Christian PION)
DECIDE d'appliquer les rémunérations ci-dessus pour les agents participant au recensement 2021

2020 65°) REGIME APPLICABLE AUX DEPENSES D'INVESTISSEMENT AVANT LE VOTE DES BUDGETS 2021

Le principe veut que les opérations d'investissement prévues au budget de l'année en cours et non démarrées en fin d'année soient reportées au budget de l'année suivante dans leur globalité (et non plus en reste à réaliser comme il était de tradition dans l'ancien régime comptable). Avec ces nouvelles dispositions, il n'est donc plus possible, si aucun engagement financier n'est fait au 31 décembre, de signer des contrats, marchés, bons de commande, etc... avant le vote du budget de l'année suivante pour les opérations non engagées.



L'article L.1612-1 du CGCT permet aux collectivités, avant l'adoption du budget primitif, d'ouvrir des crédits d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette. Il s'agit d'une délibération budgétaire spéciale puisque les crédits ouverts ne seront réellement inscrits qu'au budget primitif 2021. Cette autorisation doit préciser le montant et l'affectation des crédits, sachant que ces derniers devront être repris au budget 2021 lors de son adoption.

Crédits ouverts au BP2020 ch 20 : 126583 € ch 21 : 36500 € ch 23 : 268 530 €

Crédits ouverts au BP2021 ch 20 : 5 000 € ch 21 : 8000 € ch 23 : 35 000 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

AUTORISE le Maire à engager, à liquider et mandater les dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts aux budgets 2020 afin de permettre la poursuite des opérations d'investissement prévues en début d'année mais non engagées et en tout état de cause avant le vote des budgets de l'exercice 2021 qui reprendront globalement ces crédits.

2020 66°) TARIFICATIONS 2021 BUDGET GENERAL

Le Maire propose de voter les tarifs communaux pour l'année 2021 du budget général sans augmentation sauf pour les concessions et droits de place avec 2% d'augmentation.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,

APPROUVE les tarifs 2021 du budget général selon le tableau ci-après dans le bulletin

2020 67°) TARIF DU CAMPING 2021

Afin de mettre à jour les annonces publicitaires pour 2021, il est proposé de fixer dès à présent les tarifs 2021. Le Maire propose de ne pas appliquer d'augmentation pour 2021.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

FIXE les tarifs 2021 selon le tableau ci-dessous.

Tarif journalier	Forfait (caravane ou tente 2 personnes)	9.00
Prix TTC	Adulte	2.60
TVA de 10%	Enfant (- 13 ans)	1.50
	Electricité tarif 1 (4A)	1.70
	Electricité tarif 2 (8A)	2.50
	Electricité tarif 3 (13A)	3.00
Tarif mensuel pour "garage" (10% de réduction si contrat à l'année payable en avril)	Mai-juin-septembre (8A)	103.00
	Mai-juin-septembre (13A)	124.00
	Juillet-août (8A)	207.00
	Juillet-août (13A)	220.00
	Autres mois	155.00
	Autres mois en garage mort	40.00
Tarif semaine pour "HLL" tout compris	Haute saison	450.00
	Moyenne saison	400.00
Taxe de séjour en plus	Basse saison	300.00
Week end (v: 16h sd) ou du lundi au vendredi	Moyenne saison	238.00
	Basse saison	176.00
	Journée supplémentaire	56.00
	loc mensuel	569.00
Produits annexes	Topo guide	5.00
	Taxe de séjour (+18 ans)	0.22

2020 68°) ACHAT DE TERRAINS

Le Maire fait part au conseil de plusieurs régularisations foncières à effectuer :

- Régularisation du chemin de Volbach avec achat de terrains à Mme Hildegard Dupuy.
- Régularisation de la rue du Couty avec achat de terrain à M Alain Chappuis.

Le Maire propose au conseil un prix forfaitaire de 500 € pour l'achat de terrains à Mme Dupuy situés en zone agricole avec une destination publique puisque cette voirie est classée dans le domaine public de la commune et un prix de 100 € du m² pour les terrains de M Chappuis situés en zone constructible.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

DECIDE l'acquisition des terrains suivants

- parcelle 95 section 2 d'une superficie de 0.58 a et parcelle 98 section 2 de 2.62 a appartenant à Mme Dupuy pour un prix forfaitaire de 500 €
- Parcelle 938 section 11 d'une superficie de 35 m² et parcelle 940 section 11 d'une superficie de 2 m² appartenant à M Alain chappuis pour 3700 €.

Les frais d'acte étant à la charge de la commune

2020 69°) SUBVENTION A ACCORDER POUR 2020 AU BUDGET GENERAL

Le Maire fait part au conseil de la demande de l'ACAPS pour récompenser les meilleures participations rombéchates à l'action 10 000 nounours pour Noël. La demande pour Rombach est de 500 €.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,

DECIDE, à l'unanimité, le versement d'une subvention de 500 € à L'ACAPS

2020 70°) CONCESSION DE SOURCE

Le Maire informe le conseil de la demande de M Hubert Schildknecht suite à la dernière délibération lui accordant de capter une source sur la parcelle communale n°43 section 8 au Prérébois.

M Schildknecht doit entreprendre des travaux de forage estimé à 10 000 € et une concession sur neuf ans ne permet pas d'amortir l'investissement et souhaite une concession trentenaire et que l'intérêt public soit dument justifié au cas où la commune voudrait y mettre fin unilatéralement. M Schildknecht est également prêt à acquérir une parcelle de terrain autour du captage. Le Maire précise au conseil qu'il ne voit pas d'inconvénients pour une concession trentenaire. La vente d'une parcelle n'est pas souhaitable car le captage se situe sur une parcelle soumise au régime forestier.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,

DECIDE d'accorder à M Hubert Schildknecht, domicilié 18a Prérébois à Rombach le Franc une concession de source trentenaire sur le terrain situé : Section 8, parcelle n° 43 moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2021 le montant est de **41 €**.

La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2021.

Cette concession est valable trente ans. Au cas où la commune voudrait y mettre fin unilatéralement, l'intérêt public devra être dument justifié.

2020 71°) DECLARATION DES MEUBLES, CHAMBRES D'HÔTE – MISE EN PLACE DE L'OUTIL « DECLALOC »

Depuis quelques années, afin d'améliorer la perception de la taxe de séjour, la Communauté de Communes du Val d'Argent a adhéré à l'organisme « Nouveaux Territoires ».

Dans le cadre de cette adhésion, « Nouveaux Territoires » propose la mise en place d'un nouvel outil, « DECLALOC », qui facilitera l'enregistrement et le suivi des déclarations des meublés de tourisme et chambres d'hôtes, déclarations qui doivent se faire auprès du Maire de la commune où est situé le meublé ou la chambre d'hôte.

Cet outil permettra aux hébergeurs de déclarer en ligne via des formulaires CERFA dématérialisés leurs meublés de tourisme et leurs chambres d'hôtes ;

Je vous propose d'accepter la mise en place de cet outil et de signer une convention entre :

- la Communauté de Communes du Val d'Argent qui adhère à « Nouveaux Territoires » ;
- l'Office de Tourisme du Val d'Argent qui gère le dossier « Taxe de séjour » ;
- les communes du Val d'Argent : l'enregistrement des déclarations en Mairie s'en trouvera facilité. »

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité,

APPROUVE la mise en place de l'outil « DECLALOC » proposé par « Nouveaux Territoires ».

APPROUVE les termes du projet de convention annexé à la présente délibération.

AUTORISE le Maire à signer la convention CCVA/OTVA/Commune de Rombach le Franc citée en annexe.

2020 72°) ADHESION A L'ASSOCIATION NATIONALE DES ELUS DE LA MONTAGNE (ANEM)

La commune de Rombach est située en zone de montagne et le Maire propose au conseil de réadhérer à l'ANEM. Si toutes les communes du Val d'Argent adhèrent, la communauté des communes est adhérente alors de fait sans cotisation spécifique. La cotisation annuelle est composée d'une part fixe de 18.58 € et d'une part variable en fonction du nombre d'habitants et des résidences secondaires. Il existe également un abonnement annuel à la revue « Montagne » de 39.84 €. Pour Rombach, le coût annuel de l'adhésion avec revue serait légèrement inférieur à 200 €.

L'ANEM se veut apolitique et regroupe des élus de tous bords politiques avec un objectif qui est de renforcer les moyens d'action des collectivités de montagne et de veiller à la mise en œuvre d'une politique vigoureuse de développement des territoires de montagne. On peut, bien entendu, interrompre cette adhésion à tout moment.

Le conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité

DECIDE d'adhérer à l'Association Nationale des Elus de la Montagne au 1^{er} janvier 2021.

AUTORISE M le Maire à signer les documents nécessaires à cette adhésion

VOTE la somme de 200 € nécessaire au paiement de la cotisation annuelle.



2020 73°) TAXES ET PRODUITS IRRECOUVRABLES

Le Maire présente un état de taxes et produits irrécouvrables pour des créances sur le budget général à savoir :
- Exercice 2015, 2016 et 2017 pour un montant de **576.29 €**
Le Percepteur demande l'allocation en non-valeur de ces titres.

Le Conseil municipal, après avoir délibéré, et à l'unanimité
EMET un avis favorable pour l'allocation en non-valeur des créances suivantes :
- Exercice 2015, 2016 et 2017 pour un montant de **576.29 €**

2020 74°) DBM n°3 BUDGET GENERAL

Afin de permettre la prise en compte de l'augmentation des indemnités et des charges sociales d'une part et des régularisations de mise en non valeur d'autre part, il y a lieu d'abonder le chapitre 65.
Le maire propose de virer 5000 € du chapitre 011 et 5000 € du chapitre 012 au chapitre 65

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité
DÉCIDE les virements de crédits suivants :
- **Dépenses de fonctionnement**
Du chapitre 011 au chapitre 65 pour 5 000 €
Du chapitre 012 au chapitre 65 pour 5 000 €

2020 75°) ETAT DE PREVISIONS DES COUPES ET PROGRAMME DE TRAVAUX DANS LA FORET COMMUNALE SOUMISE AU REGIME FORESTIER POUR 2021

L'Office National des Forêts propose un plan prévisionnel des coupes et un programme de travaux qu'il serait souhaitable d'entreprendre au courant de l'année 2021 dans notre forêt bénéficiant du régime forestier. Globalement, l'EPC présenté, pour 2021, par l'ONF génère des recettes brutes pour 152 830 € en coupes à façonner et 300 € en vente sur pied. Les recettes nettes sont estimées à 44 200 € hors honoraires soit 33 009 € HT avec honoraires et des travaux sont proposés pour 41 930 €. Compte tenu des recettes prévisionnelles, le maire propose de réduire le montant des travaux à 29 171 € honoraires compris sans travaux de chemins et pistes. Compte tenu de toutes les dépenses liées à la forêt, le bilan global présenté est légèrement excédentaire de l'ordre de 4000 € hors impôts locaux liés à la forêt.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
APPROUVE l'état prévisionnel des coupes, chablis et bois non façonnés, qui se monte en recettes brutes à 152 830 € HT pour 2992 m³.
VALIDE le programme de travaux présenté par l'Office National des Forêts pour l'année 2021 en limitant l'entretien des bois d'eau à 1000 € par entreprise et l'entretien des accotements et talus à 2500 € au lieu de 5000 €. Les travaux d'accueil du public sont également limités à 1000 € par entreprise. Les travaux de chemins en parcelles 5, 9 et 10 sont reportés soit un programme global pour 24 646 € HT hors honoraires.
DELEGUE le maire pour le signer et pour approuver par la voie de conventions ou de devis sa réalisation dans la limite des moyens ouverts par le conseil municipal.
VALIDE la proposition d'état d'assiette des coupes de l'ONF pour 2022.

2020 76°) DISSOLUTION DU BUDGET FORET

Le Maire propose à l'assemblée de dissoudre le budget annexe « Forêt ». Ce budget, mis en place par l'équipe précédente, devait permettre d'avoir une vision comptable exacte de la gestion forestière. Or, certaines dépenses comme les impôts liés à la forêt ne peuvent pas être repris sur ce budget. Par ailleurs, l'obligation d'équilibrer les budgets ne permet pas d'afficher un résultat positif de la gestion forestière au niveau de la présentation du budget primitif. L'agrégation des deux budgets permet enfin de consolider le budget général.
Concernant la vision comptable de la gestion forestière, elle est totalement possible au sein du budget général en affichant le service « Forêt » assujéti à la TVA.
Christian Pion demande quelques explications complémentaires qui sont données par le maire.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré, à l'unanimité
DÉCIDE de la dissolution du Budget annexe « Forêt » au 31.12.2020
VALIDE le transfert de la valeur de l'actif et du passif au budget principal conformément à la balance réglementaire des comptes
DÉCIDE de transférer au 01.01.2021 les résultats du budget annexe au Budget Général

2020 77°) DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

DROIT DE PREEMPTION

- ♦ SCI LA GESTRA 33 rue du Général de Gaulle au profit de M. et Mme Michel FLEITH le 10 septembre 2020
- ♦ Mme SCHRAMM Brigitte 161 rue de la Biais au profit de M. CHOPIN Maxime et Mme BALIN Mélanie le 25 septembre 2020
- ♦ M. PHILIPPE Luc 169 rue du Général de Gaulle au profit de M. WURTZ Cyrille et Mme GOETSCH Mathilde le 2 octobre 2020
- ♦ M. et Mme Jacques BENOIT 7 Rue de la Vaurière au profit de M. DA SILVA Philippe et HESTIN Justine le 26 octobre 2020

2. Smictom Déserte de la rue de Pierreusegoutte

Le maire fait part au conseil de l'avis négatif arbitraire du technicien du SMICTOM responsable de la collecte. Avis d'autant plus surprenant que le Smictom a toujours desservi cette rue jusqu'aux derniers travaux d'assainissement et que la voirie a été refaite et élargie depuis. Demande est faite au SMICTOM de desservir cette rue.

3. Noël des anciens

La situation sanitaire ne permettra pas d'organiser les fêtes de fin d'année avec un repas autour du sapin. Afin d'honorer nos anciens, des colis de Noël seront distribués à toutes les personnes de plus de 65 ans.

4. Demande de rallve en mai 2021

Une demande émanant de l'association ASA ALSACE pour l'organisation du 7^{ème} rallye National du Centre Alsace les 21 et 22 mai prochain avec une épreuve chronométrée dans le col de Fouchy obtient, après un tour de table un avis favorable de la part de la majorité des conseillers municipaux malgré quelques réticences au niveau des conseillers municipaux. Si cette épreuve sportive se concrétise, contact sera pris avec les organisateurs afin de bien préciser les conditions de mise en œuvre.

5. Demande de subventions

Les conseillers émettent un avis favorable pour l'attribution de subvention à l'association deltarevie pour 10 € par adhérent disposant d'un bracelet d'appel en cas d'urgence. Avis mitigé pour l'école de St Die pour 100 € par élèves (1 enfants de Rombach scolarisé).

Le conseil n'est pas favorable aux autres demandes émanant d'associations caritatives diverses.

Dans tous les cas, les subventions attribuées feront l'objet d'une délibération spécifique lors du vote du budget primitif 2021.

6. Info Intercommunalité

Le maire fait part au conseil des travaux au niveau de l'intercommunalité. Celle-ci est au point mort dans l'attente des élections à Ste Marie aux Mines

La mutualisation des services techniques sur le Val d'Argent est une volonté partagée par tous.

La CCVA est également intégrée au PETR (pôle d'équilibre des territoires ruraux) de l'Alsace Centrale autour de Sélestat. Les objectifs du PETR, outre la conduite des documents de planification comme le schéma de cohérence territoriale (SCOT) sont principalement axes sur les déplacements doux et la transition énergétique (économie d'énergie sur les bâtiments et territoire à énergie positive).

Séance du 20 mars 2021

2021 01°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 23 NOVEMBRE 2020

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 23 novembre 2020.

2021 02°) LOCATIONS DE TERRAIN

Le Maire informe le conseil de la demande de Marie Ange BAUMANN de location d'un terrain communal de 3,04 ares situé section 11 parcelle 169 dans le but d'y faire un jardin potager et de David FONTANIVE pour la reconduction de la location d'un jardin communal à la Biais.



Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE d'accorder à Mme Marie Ange BAUMANN, domicilié rue du Couty à *Rombach le Franc* une concession de terrain situé : Section 11, parcelle n° 169 d'une superficie de 3a04ca moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2021 le montant est de **14 €**.
La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2021.
 Cette concession est valable trois ans. La commune se réserve le droit d'y mettre fin en cas de besoin ou de non entretien du terrain loué.
DECIDE d'accorder à M David FONTANIVE, domicilié place des fêtes à *Rombach le Franc* une concession de terrain situé : Section 12, parcelle n° 358 d'une superficie de 4a35ca moyennant une redevance annuelle fixée annuellement par le conseil municipal. Pour l'année 2021 le montant est de **14 €**.
La présente concession prendra effet au 1^{er} janvier 2019.
 Cette concession est valable trois ans. La commune se réserve le droit d'y mettre fin en cas de besoin ou de non entretien du terrain loué.

2021 03°) APPROBATION DES COMPTES DE GESTION 2021

Le Maire Jean-Luc FRECHARD explique que les comptes de gestion, établis par le percepteur, sont identiques aux comptes administratifs. Il présente les différents comptes de gestion pour l'exercice 2020, à savoir :

Budget Général

Dépenses de fonctionnement : **372751.22 €** Recettes de fonctionnement : **547550.31 €**

Excédent de fonctionnement : **174799.09 €**

Dépenses d'investissement : **145393.13 €** Recettes d'investissement : **152388.84 €**

Excédent d'investissement : **6995.71 €**

Budget Forêt

Dépenses d'exploitation : **190130.30 €** Recettes d'exploitation : **314289.03 €**

Excédent d'exploitation : **124158.73 €**

Dépenses d'investissement : **12151.00 €** Recettes d'investissement : **12151.00 €**

Déficit d'investissement : **0.00 €**

Budget Camping

Dépenses d'exploitation : **22305.93 €** Recettes d'exploitation : **23900.85 €**

Excédent d'exploitation : **1594.92 €**

Dépenses d'investissement : **15517.79 €** Recettes d'investissement : **45308.36 €**

Excédent d'investissement : **29790.57 €**

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
CONSIDERANT qu'il n'y a aucune objection à faire
DECLARE que les comptes de Gestion dressés pour l'exercice 2020 par Monsieur le Trésorier, visés et certifiés conformes par l'Ordonnateur, n'appellent ni observation, ni réserve de sa part.

2021 04°) COMPTES ADMINISTRATIFS EXERCICE 2020

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Général de l'exercice 2020**, à savoir :

Section de fonctionnement		Section d'investissement	
Recettes	547550.31 €	recettes	152388.84 €
Dépenses	372751.22 €	dépenses	145393.13 €
Excédent de clôture	174799.09 €	Excédent de clôture	6995.71 €

BUDGET FORET

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Forêt de l'exercice 2020**, à savoir :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	314 289.03 €	recettes	12 151.00 €
Dépenses	190 130.30 €	dépenses	12 151.00 €
Excédent de clôture	124 158.73 €	Déficit de clôture	0.00 €

BUDGET CAMPING

Le maire s'étant retiré, le Conseil Municipal, sous la présidence de Roselyne Diaz, 1^{ère} adjoint, après en avoir délibéré et à l'unanimité,

APPROUVE le compte administratif du **Budget Camping de l'exercice 2020**, à savoir :

Section d'exploitation		Section d'investissement	
Recettes	23 900.85 €	recettes	45 308.36 €
Dépenses	22 305.93 €	dépenses	15 517.79 €
Excédent de clôture	1 594.92 €	Excédent de clôture	29 790.57 €

2021 05°) AFFECTATION DES RESULTATS DE L'EXERCICE 2020

BUDGET GENERAL

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'affecter l'excédent de fonctionnement soit **174799.09 €** à la section de fonctionnement et de reporté l'excédent d'investissement soit **6995.71 €** à la section d'investissement du budget général 2021.

BUDGET CAMPING

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE d'affecter l'excédent d'exploitation de **1594.92 €** à la section d'exploitation du Budget Camping 2021 et d'affecter l'excédent d'investissement soit **29790.57 €** à la section d'investissement du Budget Camping 2021.

2021 06°) SUBVENTIONS A ACCORDER POUR 2021 AU BUDGET GENERAL

Les subventions proposées s'élèvent à **11 936.50 €** (13345 € en 2020).

Parmi les plus importantes : Une subvention de **6 870 €** sera versée à l'école du Chalmont.

Une subvention de **1 000 €** est proposée pour le Comité de Jumelage. Pour l'OT du Val d'Argent, **830 €** sont proposés pour l'organisation du concours des maisons fleuries. En ce qui concerne les voyages scolaires, il est proposé de maintenir la participation communale à **6 €** par jour et par enfant.

Une aide financière d'un montant de **400 €** est accordée à l'association du Val des Gouttes pour soutenir les diverses manifestations au cours de l'année. Une aide de **500 €** est également proposée pour la société de pêche afin d'aleviner le Rombach.

Dans le cadre de l'obligation de mise en place d'une fourrière pour animaux, la convention avec la SPA fixe la participation à **556.50 €** pour Rombach.

Une demande de l'association de généalogie pour **600 €** afin de se doter de matériel est proposée. L'association supplée par ailleurs les communes dans les recherches généalogiques.

Une subvention de **10 €** par bip de téléassistance est accordé aux associations Delta Revie et APA dans la limite de **200 €**.

Une demande de sponsor de : les #furieusementoeurs, Tatiana et Katia un binôme de sœurs Rombéchat, sportives et motivées, afin de participer à une aventure humaine celle de l'Alpes Trophy 2021. Cette manifestation sportive est organisée par le Raid féminin qui soutient l'association *Vivre comme avant*. Le but de cette association est de soutenir les femmes atteintes ou en rémission d'un cancer du sein. L'Alpes Trophy aura lieu du 9 au 11 juillet 2021 sur le domaine Les Saisies dans le Beaufortin. Ce défi sportif réunit différentes épreuves, elles feront appel à l'endurance physique et mentale ainsi qu'à l'esprit d'équipe et d'entre-aide.

Une aide exceptionnelle de **150 €** est attribuée à « les # furieusement sœurs » pour leur projet de course dans le cadre de la lutte contre le cancer du sein.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité,
APPROUVE les subventions citées en annexe.
DECIDE d'inscrire ces dites subventions au Budget Général 2021.



2021 07°) FIXATION DES TAUX D'IMPOSITION POUR L'ANNEE 2021

La loi de finance 2021 modifie les impositions locales pour prendre en compte la suppression de la taxe d'habitation sur toutes les résidences principales pour 2023 et recentre les impositions locales du foncier bâti et non bâti sur les seules communes et intercommunalités. Pour 2021, le taux communal du foncier bâti sera la somme des taux communal et départemental 2020.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE de voter les taux TFB et TFNB figurant dans le tableau ci-dessous :

2021 08°) APPROBATION DES DIFFERENTS BUDGETS EXERCICE 2021

BUDGET GENERAL

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal,
APPROUVE à l'unanimité le Budget Général 2021.

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section de fonctionnement</i>	893 000 €	893 000 €
<i>Section d'investissement</i>	444 000 €	444 000 €

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.
APPROUVE le plan des effectifs.
DECIDE la reconduction des indemnités de fonction allouées aux élus conformément à la décision du Conseil Municipal du 15 juin 2020.
DECIDE la reconduction du régime indemnitaire s'appliquant à l'ensemble des personnels titulaires et non titulaires conformément aux dispositions existantes et des circulaires d'application ainsi que de la décision en la matière du 27 mars 1997 dans les conditions précisées concernant les compléments de rémunération appelés "prime de fin d'année".
SOLLICITE les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.
DECLARE que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.
CHARGE et AUTORISE, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

BUDGET DU CAMPING

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré,
APPROUVE à l'unanimité le Budget Camping 2021, comme suit :

	<u>DEPENSES</u>	<u>RECETTES</u>
<i>Section d'exploitation</i>	40 000.00 €	40 000.00 €
<i>Section d'investissement</i>	47 000.00 €	47 000.00 €

Le présent budget est voté au niveau des chapitres pour les sections de fonctionnement et d'investissement.
DECIDE la réalisation au cours de l'année 2021 des travaux figurant en section d'investissement dès que les financements seront assurés.
SOLLICITE les aides correspondantes, du Département, de l'Etat, de la Région et des Fonds Européens.
DECLARE que tous les investissements prévus au présent budget sont assurés sous la maîtrise d'ouvrage de la commune.
CHARGE et AUTORISE, le Maire à passer et à signer, au nom de la Commune, les marchés sans formalités préalables ou par appels d'offres ouverts, selon le cas, bons de commandes, contrats ou conventions à intervenir à cet effet.

2021 09°) VENTE DE TERRAIN

Le Maire fait part au conseil d'une demande de M Alain FRECHARD concernant l'achat de la parcelle 75 section 11 à Gérardgoutelle au prix de 600 € pour 12a17ca. Le terrain est situé en zone agricole jouxtant l'AFUa Gérardgoutelle. Les frais d'acte seront à la charge de l'acquéreur. Plus chemin partie haute

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
DECIDE la cession de la parcelle 75 section 11 d'une superficie de 12a17ca à M Alain FRECHARD au prix de 600 €. Les frais engendrés par cette vente seront à la charge de l'acquéreur.

2021 10°) ORGANISATION DE LA SEMAINE SCOLAIRE

Après 3 années de mise en œuvre de la réforme des rythmes éducatifs / scolaires, la directrice académique des services de l'éducation nationale du Haut Rhin (DASEN 68) a demandé aux maires et présidents d'EPCI, par lettre reçue le 14 janvier 2021, de renouveler ou modifier l'organisation de la semaine scolaire pour la rentrée 2021.

L'organisation en place étant jugée satisfaisante, le maire propose au conseil de la reconduire à l'identique.
Le conseil de l'école du Chalmont s'est réuni le 6 novembre 2020 et s'est prononcé pour reconduire l'organisation en place soit la semaine de quatre jours.
Les horaires hebdomadaires suivants sur quatre jours :
EM : 8h05 -11h35 / 13h 15- 15h45 Elémentaire : 8h10-11h40/ 13h10-15h40

Après avoir délibéré, le conseil municipal, à l'unanimité

DECIDE :

- de se conformer aux conclusions du conseil de l'école du Chalmont tenu le 6 novembre 2020
- de reconduire les horaires ci dessus sur 4 jours (Lu, Ma, Je, Ve).

2021 11°) DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Le maire signale au conseil que le droit de préemption urbain est du ressort du président de l'intercommunalité depuis que le conseil municipal lui a transféré sa compétence en document d'urbanisme et en particulier pour la réalisation d'un PLU intercommunal.

Néanmoins, le maire informe le conseil des suites données dans le cadre de ce droit de préemption.

- ♦ Mme FRIESS Monique 35 rue du Gal. de Gaulle au profit de Mme Florence JARREAU le 20 novembre 2020
- ♦ SCI LA GESTRA 33 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. et Mme Yves Georges FRIEDRICH le 23 novembre 2020
- ♦ M. RICHARD Medhi la Biaise au profit de M. NEUMANN Patrick le 25 septembre 2020
- ♦ M. DUCROCQ David et Mme VAMPARYS Lynda 107 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. REYNAUD Pierre le 13 janvier 2021
- ♦ M. CATTELET Stéphane 170 rue du Gal. de Gaulle au profit de M. VOINCHET Emilien et Mme STRUMIA Marie le 1^{er} février 2021

Le PLU intercommunal n'étant pas encore arrêté, c'est le POS de la commune de Rombach qui s'appliquait par dérogation jusqu'au 31 décembre 2020 pour toute demande de documents relatifs à l'urbanisme (permis de construire, certificat d'urbanisme, transaction immobilière...). Depuis cette date, c'est le règlement national d'urbanisme qui s'applique sur Rombach et donc, les règles inscrites dans l'ancien POS ne s'appliquent plus dont le droit de préemption urbain. Par ailleurs, le Maire signale au conseil avoir accepté un don de 100 € de la part de Mme Anne Marie Schneider de la Hingrie.

2. Report du recensement en 2022

Le maire signale au conseil que pour des raisons sanitaires, l'Etat a décidé de reporter à 2022 le recensement général de la population. En effet, de nombreuses communes n'avaient pas réuni toutes les conditions pour le mener à bien. Le Maire regrette ce report car pour Rombach, tout était prévu et nous subissons une année de plus le décroissement antérieur de la population alors que Rombach se repeuple à nouveau et les financements de l'Etat restent basés sur les chiffres antérieurs.

3. Eclairage public

Le maire fait part au conseil de deux problèmes concernant l'éclairage public. Pour l'instant, la commune n'a toujours pas la main pour la programmation de l'éclairage et doit passer par le prestataire.
Par ailleurs, les LEDs en place de 4500 et 5700 °K (lumière froide) ne correspondent plus aux normes en vigueur soit une température de lumière de 2700 °K (lumière chaude) pour les communes situées dans un parc naturel comme Rombach dans le PNRBV et ne sont plus fabriquées.

4. Info Intercommunalité

Election des élus St Mariens le 21 mars et séance d'installation communautaire le 29 mars à 16h

Le maire fait part au conseil des travaux au niveau de l'intercommunalité.

Mutualisation de fourniture d'électricité / choix de EDF avec une petite augmentation pour Rombach par rapport au tarif réglementé.

Mutualisation des services « informatique » : coût pour Rombach hors achat de logiciel 2000 € par an soit 4% du coût mutualisé.

Le Maire fait un point sur les finances de la CCVA qui ne dégagent plus de marges de manœuvres pour espérer profiter des plans de relance lancés par le gouvernement. Marc Scheidecker propose de faire des économies sur les budgets. Des économies ont été réalisées mais elles ne couvrent pas les diminutions des contributions de l'Etat. Jean Luc Frécharde n'entrevoit qu'une solution qui est d'augmenter légèrement les impôts locaux afin de pouvoir mettre en place un projet de territoire.

5. Tour de table

Matthieu Lejay fait part au conseil de la récupération du site internet de la commune. Le site est visible en interne pour faire les mises à jour. Les conseillers sont invités à faire remonter leurs remarques.



Alain Larchevêque pose la question de la fibre sur Rombach. Mathieu Lejay rappelle que le réseau de la RIT permet depuis longtemps déjà l'accès au très haut débit.

Alain Larchevêque demande s'il y a des terrains de construction disponibles.

Des terrains communaux sont disponibles sur l'AFUa « Gérard Goutelle » à la Creuse des vignes et au Couty ainsi que rue de Pierreusegoutte. Il existe par ailleurs quelques terrains privés mais l'offre sur Rombach est limitée.

Par ailleurs, l'Etat demande à Orange de tout mettre en œuvre pour couvrir la commune en téléphonie mobile dans un délai de deux ans. Une étude est en cours pour trouver le meilleur site d'implantation.

Marc Scheidecker rappelle la question de la suppression des Dos d'âne qui faisant partie des projets de liste. Rien n'a bougé pour l'instant. Un contact sera repris avec la municipalité de Lièpvre. Jean Luc Frécharde précise que la communauté des communes devrait prendre la compétence en organisation de la mobilité et que les pentes des dos d'âne sont limitées sur les lignes de bus régulières.

Séance du 3 mai 2021

2021 11°) APPROBATION DU PROCES-VERBAL DE LA REUNION DU 20 MARS 2021

Après rappel des différents points examinés, le Maire propose d'adopter le procès-verbal de la séance du 20 mars 2021.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE, le procès-verbal de la séance du 20 mars 2021.

2021 12°) COMPETENCE « AUTORITE ORGANISATRICE DE LA MOBILITE » PAR LA COMMUNAUTE DE COMMUNES DU VAL D'ARGENT MOBILITE

Le Maire informe le conseil que : « par délibération du 29 mars 2021 le Conseil Communautaire de la Communauté de Communes du Val d'Argent a décidé de prendre la compétence d'Autorité Organisatrice de la Mobilité (AOM) et de l'inscrire dans ses statuts dans les termes suivants « Organisation de la mobilité sur son ressort territorial au sens des articles L 1231-1 et suivants du Code des Transports » dans la rubrique 4 de ses compétences facultatives.

La Communauté de Communes du Val d'Argent sollicite les communes membres afin qu'elles se prononcent sur cette prise de compétence dans un délai de 3 mois. »

Le Maire présente au conseil les modalités d'application de cette compétence qui restent très souples. Possibilité de ne rien faire, la région étant AOM, possibilité d'actions sur le territoire de la ccva en complément des transports Région, transfert de la compétence au PETR d'Alsace centrale.

Les modalités d'application seront mises en œuvre en concertation avec les élus locaux.

Après avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité,
APPROUVE la prise, par la Communauté de Communes du Val d'Argent, de la compétence « Autorité Organisatrice de la Mobilité ».
APPROUVE les statuts modifiés en conséquence, annexés à la présente délibération.

2021 13°) RENONCEMENT A L'ACQUISITION D'UNE PARCELLE

Le conseil municipal avait décidé, dans sa délibération N°2019 / 48 d'acquérir la parcelle de terrain cadastrée N° 181 section 12 auprès de Mme Gasperment Marie Thérèse afin de mettre en place un point de collecte pour les résidents de la rue de Pierreusegoutte.

Considérant les dépenses importantes de travaux qu'il faudrait réaliser sur cette parcelle (mur de soutènement, démolition de muret, remblaiement..) d'une part et que la rue de Pierreusegoutte a toujours été desservie par le smictom (et ceci bien avant les travaux d'élargissement et de consolidation de murs de rive entrepris dernièrement) d'autre part, l'acquisition de cette parcelle n'a plus raison d'être surtout que les futurs acquéreurs de la propriété Gasperment conditionne l'acquisition de la maison à l'acquisition également de cette parcelle.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
DECIDE de renoncer à l'acquisition de la parcelle section 12 n° 181.
CHARGE le Maire des démarches administratives liées à cette décision.

2021 14°) MAINLEVÉE DE DROIT A LA RESOLUTION ET RESTRICTION AU DROIT DE DISPOSER D'UN BIEN

Le Maire précise que les biens immobiliers du lotissement des Beaux Champs restent grevés, au livre foncier, du droit à la résolution et restriction au droit de disposer d'un bien découlant des obligations légales au profit de la commune de Rombach le Franc.

Le Maire propose au conseil municipal de lever ces inscriptions au livre foncier pour tous les biens immobiliers de ce lotissement.

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,
DONNE POUVOIR au Maire à cet effet
AUTORISE le Maire à signer tous documents relatifs à cette décision.

DIVERS

1. Information dans le cadre des délégations (article L.2122.23)

Pas d'information

2. Pacte territorial de relance et transition écologique (PTRTE)

Dans un premier temps il s'agit pour le territoire d'identifier le vivier de projets qu'il estime « structurant, décisif et important pour son développement » et qui répond aux orientations stratégiques de l'Etat et de la Région : transition énergétique et écologique, cohésion territoriale et coopérations (centralités, équipements, services, santé, sport, loisirs et coopérations) économie plurielle (de proximité, productive relocalisation)

- les projets de votre intercommunalité
- les projets des communes de votre intercommunalité
- des projets portés par d'autres acteurs dont vous auriez connaissance : associations, entreprises, collectifs de citoyens...

Pour les dossiers qui auraient déjà été déposés début d'année pour des dotations Etat, faites remonter en priorité ceux pour lesquels vous n'auriez pas encore eu de retour, et les projets structurants ayant éventuellement déjà eu un retour, des abondements seront peut-être possibles.

Le PTRTE est un outil de convergence des contractualisations préexistantes : pour les projets émergeant à d'autres dispositifs de l'Etat ou de la Région (ORT, PVD, territoires d'industrie ou autres) faites remonter les plus structurants.

Dans un second temps, les projets matures (prêts à démarrer en 2021) et après concertation avec les services de l'Etat et de la Région, feront l'objet d'une fiche projet en pièce jointe. Le PTRTE est évolutif et le travail de priorisation sera actualisé chaque année jusqu'en 2026.

La première échéance est courte puisque la signature du PTRTE est attendue pour le 30 juin (en théorie) et la mobilisation de tous est essentielle pour tirer le meilleur de cette démarche.

Vous trouverez l'ensemble des ressources liées au PTRTE dans le dossier partagé suivant :

https://drive.google.com/drive/folders/14eGivGedHdj0WIRZuYtNHvfp_LKIM3vT?usp=sharing

Il sera alimenté régulièrement avec les nouveaux documents mis à disposition.

3. Remerciements

Le Maire fait part d'un courrier de remerciements de la part de Katia Saulnier et Tatiana Neumann pour le soutien du conseil municipal à leur projet.

4. Intercommunalité

Le Maire informe le conseil de son vote contre le budget 2021 de la CCVA au motif que ce budget fragilise les finances communautaires pour les années à venir en consommant la quasi-totalité des excédents antérieurs sans donner de marges de manœuvres pour l'avenir alors que les enjeux à venir sont importants si le Val d'Argent veut être attractif et refaire sa démographie.

5. Travaux

Le maire fait part au conseil des travaux en cours ; allées principales du cimetière revêtues de sable stabilisé de couleur calcaire jaune ainsi que la placette au bas de la rue des beaux Champs.

Réfection des fils d'eau pavés rue de Naugigoutte.

Rénovation de la couverture des bâtiments « sanitaire » au camping ainsi que la reprise des WC (peinture et éclairage)

Réflexion en cours pour réaliser une place de retournement rue des Beaux Champs.

6. Tour de table

Armelle Willemin attire l'attention du conseil sur le déchaussement de pavés au niveau des passages piétons au bas de la rue de Hargoutte.

Lynda Ducrocq propose de faire un recensement des plantes rares sur Rombach. L'action peut être intégrée au prochain programme du Gerplan. Elle demande des informations sur la reprise du parking de la scierie, action non encore lancée pour l'instant. Elle propose également de mettre en place un panneau mentionnant le sentier de la rue du gal de Gaulle vers celle des Beaux Champs, action validée. Concernant le devenir du cinéma sur Rombach, le maire lui confirme la reprise de séance à l'espace R Hestin, surtout que la salle du théâtre de Ste Marie aux Mines est pour l'instant inutilisable. Le maire en profite pour faire appel aux volontaires pour encadrer ces séances. Plusieurs conseillers font part de leur volonté de s'impliquer. Pascal Hestin ouvre le débat sur les projets de développement et principalement sur le développement du col des Bagenelles où un projet avec quelques partenaires autour des activités de pleine nature n'avait pas abouti. Le maire témoigne de l'intérêt de développer ce site avec la création d'un bâtiment d'accueil intégré permettant de capter le touriste de passage et d'être un point de départ pour des activités « nature » en sports et loisirs.

Le maire adresse ses félicitations au nom du conseil municipal à Nicolas Stouvenot pour la naissance de sa petite fille.

Le maire fait part des élections départementales et régionales qui auront lieu les 20 et 27 juin prochain et qui se dérouleront certainement à l'Espace Raymond HESTIN en raison des conditions sanitaires, il indique également qu'une vaccination prioritaire est ouverte aux personnes qui tiendront les bureaux de votes.



Les tarifs communaux pour 2021

CONCESSION, DROIT DE PLACE ET LOCATION		
Tarif annuel	moins de 1 hectare	14.00
	par ha supplémentaire	8.00
	passage	28.00
	source	41.00
	Prise d'eau avant réservoir	134.00
	abri de chasse	72.00
Tarif par passage	droit de place	10.00
Services valorisés (CSC)	Prix au m ²	3.20
Loyer du presbytère	Prix par mois	448.65
LOCATION ENGIN COMMUNAUX		
Tarif horaire	Engin mécanique	80.00
	ouvrier supplémentaire	22.00
CONCESSION DE CIMETIERE		
Concession de terrain nu	15 ans (1mx2m)	45.00
	15 ans (2mx2m)	88.00
	30 ans (1mx2m)	88.00
	30 ans (2mx2m)	174.00
Columbarium en granit rose	1 case sur 15 ans	166.00
	1 case sur 30 ans	332.00
Photocopies		
	A4	0.25
	A3	0.50
SAPIN DE NOEL		
Sapin noir	Moyen (1.50 m – 1.90 m)	16.00
Nordmann	Petit (1.00 m – 1.25 m)	16.00
Nordmann	Moyen (1.30 m – 1.55 m)	22.00
Nordmann	Grand (1.60 m – 1.85 m)	30.00
BOIS DE CHAUFFAGE		
Par commune (prix HT)	Hêtre / chêne (stère) hab	45.60
	Hêtre / Chêne (stère) ext	57.00
	BIL (m3) hab	41.40
	BIL (m3) ext	51.90
Par l'acquéreur (prix HT)	Feuillus quartiers (stère)	7.75
	Feuillus rondins (stère)	4.70
	Petits rondins	0.00
Plot menuiserie (prix TTC)	Chêne (m3)	520.50
	Sapin (m3)	260.50
SALLE POLYVALENTE		
WEEK END (de vendredi 17h au lundi 10h)		
Avec cuisine	Personnes extérieures	362.50
	Rombéchats	199.80
	Associations rombéchates	146.10
Sans cuisine	Personnes extérieures	207.10
	Rombéchats	146.10
	Associations rombéchates	120.20
JOURNEE		
Avec cuisine	Personnes extérieures	186.40
	Rombéchats et associations	101.00
	Usage commercial	264.10
Sans cuisine	Personnes extérieures	103.60
	Rombéchats et associations	62.60
	Usage commercial	162.50

Note : Pour tout règlement de factures émises par la commune ou la perception, n'arrondissez jamais les sommes dues, ni par excès, ni par défaut.

INFORMATIONS DIVERSES

INSCRIPTION EN MAIRIE.

Toute personne s'installant ou quittant le village est priée de le faire savoir à la mairie. Cette démarche facilite les démarches administratives et permet la mise à jour de notre fichier « population ». Par ailleurs, il est rappelé que l'inscription sur la liste électorale n'est faite qu'après en avoir fait la demande sauf pour les jeunes gens habitant Rombach et atteignant la majorité.

PLAN D'ALERTE ET D'URGENCE

Mise en place d'un registre nominatif dans le cadre du Plan d'Alerte et d'Urgence destiné à la protection des personnes âgées de plus de 65 ans et des personnes handicapées en cas de risques exceptionnels.

La loi confie aux maires la mission de recenser les personnes âgées de plus de 65 ans et les personnes handicapées vivant à domicile qui en font la demande. Les modalités de ce recensement sont énoncées par le décret n° 2004-926 du 1^{er} septembre 2004.

LA PERMANENCE DU DEPUTE Jacques CATTIN

Attaché parlementaire : Luc WAUTHIER Secrétaire : Rosalie FORMARA
10 Grand' rue - 68230 TURCKHEIM
Tél. : 03 89 27 29 64 - Fax : 03 89 27 16 73 – Email : contact@jacques-cattin.fr
Site internet : www.jacques-cattin.fr

MISSION LOCALE

Une permanence de la Mission Locale est assurée tous les lundis de 8h30 à 12h au centre socio culturelle. Cette permanence s'adresse aux jeunes de 16 à 25 ans sans qualification et son but est de trouver une solution d'intégration dans le monde du travail.

Tél. : 03 89 58 78 04 ou à Sélestat au 03 88 58 00 15

SERVICE D'ACCOMPAGNEMENT A LA VIE SOCIALE

Vous êtes une personne relevant d'une notification de la MDPH

- Vous avez une carte d'invalidité
- Vous êtes travailleur handicapé
- Vous percevez l'allocation aux adultes handicapés

Ce service est là pour vous accueillir, vous écouter, vous renseigner, vous guider, vous aider.

Permanences : Mardi et jeudi de 15h30 à 18h Tél. : 03 89 58 11 28

Adresse : Service d'accompagnement à la vie sociale
5, rue Mulhenbeck BP 47 - 68160 Sainte-Marie-aux-Mines.

CONCILIATEUR DU CANTON

Une permanence du conciliateur est assurée à la mairie de Sainte-Marie-aux-Mines sur rendez-vous. Tél. : 03 89 58 33 60

INFORMATION RETRAITE

Caisse Régionale d'Assurance Vieillesse (C.R.A.V.)
36, rue du Doubs 67011 STRASBOURG CEDEX Téléphone : 39 60

CAISSE D'ALLOCATION FAMILIALE

Contact au 810 25 68 10 Fax : 03 89 41 99 72

DÉGATS DE GIBIERS

Pour les dégâts de gibiers, vous pouvez vous adresser en mairie ou auprès des estimateurs en fonction des types de dégâts : dégâts de sangliers ou dégâts de grand gibier sur arbres. Les déclarations se font par internet fids68.fr

CONSULTATIONS DE SPECIALISTES A L'HOPITAL INTERCOMMUNAL DU VAL D'ARGENT

Gynécologie – obstétrique
Prise de RV au 03 89 22 42 07

La croix-rouge française recherche des bénévoles



Nous avons besoin de vous !

Pour rencontrer l'équipe la plus proche de chez vous, contactez nous :
07 67 13 06 21
croixrougevaldargent@gmail.com

croix-rouge française
Humanisons la vie

TV, INTERNET, TÉLÉPHONE FIXE ET MOBILE

Vialis
Partageons l'avenir

Ma connexion à 500 mégas, c'est avec Vialis!
Vous allez en prendre plein les yeux!

POUR SOUSCRIRE : RENDEZ-VOUS À LA RIT À SAINTE-CROIX-AUX-MINES OU APPELEZ LE 03 89 58 54 30

TELECOMS.VIALIS.NET

TV, INTERNET ET TÉLÉPHONE

Vialis
Partageons l'avenir

PROFITEZ VITE DE NOS OFFRES DE BIENVENUE!
OFFRES DUO & TRIPLE PLAY*
À PARTIR DE 24,90€ TTC/MOIS

RENDEZ-VOUS À LA RIT
11 A RUE MAIRIE-BURBUS À SAINTE-CROIX-AUX-MINES
OU CONTACTEZ-NOUS AU 03 89 58 54 30

RIT

HABITATS

ESPACE INFO ENERGIE

Sur RV au 03 88 92 00 43

INFO LOGEMENT LES PERMANENCES DE L'ADIL

LOCATAIRES OU BAILLEURS, Vous avez des problèmes liés à la location d'un appartement ou vous vous posez des questions juridiques, un agent de l'ADIL pourra vous conseiller

ADIL : www.adil68.org

Permanence : 3^{ème} jeudi du mois de 9h à 12h RV au 03 89 21 75 35

LES PERMANENCES DU C.A.U.E

Vous avez l'intention d'entreprendre des travaux de construction ou de rénovation

Le CONSEIL d'ARCHITECTURE d'URBANISME et de l'ENVIRONNEMENT est à votre disposition. Dans ses permanences un architecte répondra à vos questions, qu'elles soient d'ordre technique, administratif ou esthétique.

Les permanences se tiennent **aux services techniques de la ville de Ste Marie aux Mines** Contact : 03 89 58 70 37

RAVALEMENT DES FAÇADES

Préservez notre patrimoine bâti

Choix des couleurs : une palette des coloris utilisables est disponible en mairie.

MEDIATHEQUE DU VAL D'ARGENT

La médiathèque est ouverte à tous les publics. Si vous ne pouvez plus vous déplacer pour des raisons de santé, des solutions existent pour profiter de cet équipement en contactant la mairie au 03 89 58 90 53 ou la médiathèque au 03 89 58 35 85

mediatheque@valdargent.com

Le catalogue est en ligne et un service de portage à domicile est en place.

SMICTOM

À compter du mercredi 1^{er} septembre 2021, les déchèteries changent d'horaires d'ouverture. Elles seront désormais ouvertes toute l'année du mardi au samedi de 8h30 à 12h et de 13h30 à 17h.

Tél. : 03 89 58 80 85

Smictom : 03 88 92 27 19.

Ramassage de la poubelle jaune les vendredis des semaines impaires

Ramassage hivernal en cas de chutes de neige.

Pour les écarts non desservis en cas de routes enneigées, des conteneurs sont à votre disposition au bas des rue des Beaux Champs et Vaurière ainsi qu'au bas de la rue de Pierreusegoutte et à l'auberge du Creux Chêne pour la Hingrie.

Collectes spéciales sur le village

COLLECTE DES BOUTEILLES ET POTS EN VERRE

Pas de verres cassés ni de miroir cassé

Des conteneurs sont à votre disposition sur le parking de la scierie, sur la place des fêtes, à l'Espace Raymond HESTIN et au camping.

COLLECTE DE VETEMENTS ET CHAUSSURES USAGES

Des conteneurs sont à votre disposition sur la place des fêtes.

COLLECTE DES VIEUX PAPIERS

Une benne est à disposition 1 fois par trimestre sur la place des fêtes. Le produit de la collecte va à la Coopérative Scolaire de l'école du Chalmont soit environ une centaine d'euros par an.

DECHETS DE TAILLE

Des opérations spéciales seront organisées du 15 au 30 novembre et du 15 au 30 mars. Les végétaux peuvent être amenés sur la place des fêtes dans un endroit matérialisé puis ils seront broyés en fin de collecte.

TOUTES LES AUTRES COLLECTES SONT EN DECHETTERIE

- Les huiles végétales ou minérales
- Les batteries de voiture
- La vaisselle cassée et les pots en terre cuite
- Les vitres et miroirs
- Les peintures, décapants et solvants
- Les ampoules et tubes « néon »

Ces déchets sont à déposer dans les conteneurs spéciaux prévus à cet effet.

LES SERVICES A LA PERSONNE

En cette année bien compliquée, rappelons pour nos anciens les services mis en place pour les aider quotidiennement et rompre l'isolement.

- **L'APAMAD** : a pour vocation d'accompagner les personnes fragilisées par l'âge, la maladie ou l'handicap ainsi que leur famille. Ce service propose le soutien à domicile, des accueils de jour, une aide aux aidants et une protection juridique des majeurs fragilisés.
Téléphone : 03 89 32 78 78

- **L'APALIB** : Une large gamme de services où est proposée ménage, repassage, livraison repas, jardinage et petits travaux, visite à domicile, des animations et des résidences-services.
Téléphone : 03 89 32 78 78

- **LE FANAL** propose une garde itinérante de nuit et des interventions à toute heure de la nuit.
Téléphone : 03 89 32 78 78

- **LE PÔLE GERONTOLOGIQUE DE RIBEAUVILLE - SAINTE MARIE-AUX-MINES** qui a mis en place un service social pour les personnes âgées de plus de 60 ans avec un lieu d'accueil et des professionnels à l'écoute (conseils, services et prestations adaptés à la situation, un accompagnement aux projets destinés à améliorer le quotidien et un soutien à la personne et aux aidants)

- **LE CENTRE MEDICO-SOCIAL de SAINTE MARIE-AUX-MINES** pour un service de proximité, d'accueil, d'écoute et de soutien pour toutes les personnes rencontrant des difficultés personnelles ou familiales. Téléphone : 03 89 58 74 02

- **Centre de soins de LIEPVRE** : Soins infirmiers. Téléphone : 03 89 58 74 02

- **La boucherie L'Envie du Jour** livre des repas chauds à domicile

Les animations :

- **LE CENTRE SOCIO-CULTUREL DU VAL D'ARGENT** qui met en place différentes activités (jeux de société, sorties, des après-midi à thème et des repas à toutes les personnes du Val d'Argent).
Téléphone : 03 89 58 37 12

- **Les cours d'informatiques** au COUARAIL proposés par le LABS. Téléphone : 03 89 58 77 24

- **Le CLUB DU VAL DES GOUTTES** qui organise des sorties et animations. Téléphone : 03 89 58 90 53

REPUBLICQUE FRANÇAISE
Liberté
Égalité
Fraternité

Insee
en partenariat
avec votre commune

Recensement
de la population 2022

Répondre au recensement,
c'est utile pour construire
demain !

Encore plus simple par internet :
le-recensement-et-moi.fr

Le recensement démarre le 20 janvier.
Vous serez prévenu par votre mairie.

En début d'année prochaine, un recensement de la population est prévu pour Rombach. Normalement, ce recensement devait se tenir en 2021 mais, suite à la crise sanitaire, l'Etat l'a reporté alors que tout était organisé au niveau de la commune de Rombach.

Ce recensement est important au niveau communal car il détermine un certain nombre de critères qui sont directement liés à la contribution de l'Etat aux finances communales.



CADRE DE VIE

Le Palmarès du Fleurissement 2021

1^{er} prix : Elisabeth Jacquot
 2^{ème} prix : Annick Ragasse et Jacky Frantz
 3^{ème} prix : Joseph Roché

Hors concours : Serge Frantz et Marie José Garcia.

Grand Bravo à tous !

N.B. Pour participer au concours, l'inscription est obligatoire



Fleurissement et décoration dans le village



La mairie sous la neige



Mise en place des nounours par des bénévoles

Prairie fleurie au bas de Hargoutte



L'idée est de poursuivre ce type de fleurissement lorsque le trottoir s'y prête

Vous organisez une manifestation... Faites le savoir !

La communauté des communes du Val d'Argent adhère au Service Local de Radio AZUR FM (92.9 Sélestat – 89 Colmar – 91.9 Munster).

Cette adhésion permet de diffuser toutes les informations municipales, associatives, culturelles et sportives sur l'antenne d'Azur FM dans ses différents rendez-vous d'informations locales, agendas des sorties du week-end et rendez-vous associatifs.

Les informations seront également référencées dans l'agenda sorties de notre site internet : www.azur-fm.com. N'hésitez pas à envoyer directement vos informations (si possible 15 jours avant) de préférence par mail à :

contact@azur-fm.com
 Objet : « Service Local »

Pour la diffusion de spots, jeux d'antenne, animation...

Radio AZUR FM, Service Local 03 88 92 05 05
101, route de Colmar 67600 SELESTAT

Les bonnes pratiques de cohabitation entre utilisateurs de la nature

6 Règles d'or pour cohabiter !

- Prenez connaissance des indications à l'entrée des chemins principaux.
- Restez sur les sentiers, ne vous aventurez pas en dehors.
- Portez des vêtements ou accessoires de couleurs vives.
- Tenez votre chien en laisse.
- Signalez votre présence en faisant signe au premier chasseur rencontré sur la ligne de battue. N'hésitez pas à aller à sa rencontre pour recueillir des informations.
- Par mesure de vigilance, éloignez-vous progressivement de la battue en cours.
- Préservez notre environnement !
- Respecter l'environnement et respecter autrui, passent par des gestes simples, comme le ramassage des déchets.
- Garder son chien en laisse est une pratique responsable pour préserver la quiétude de la faune sauvage. Si vous apercevez un faon, il n'est pas perdu. Ne le touchez pas !

« L'acceptation dans la diversité est un gage certain pour une cohabitation paisible »

Quelques règles de bonne pratique et de respect mutuel pour profiter, les uns et les autres, de nos belles forêts

Découvrez le livre de Rombach-le-Franc !
 "De la Lorraine à l'Alsace"
 Réalisé dans la collection *Mémoire de vies*.

« Rombach, de la Lorraine à l'Alsace » est disponible au prix de 39 € (mairie et Boulangerie Kissy).



Notre patrimoine culturel



La croix de Biagoutte sans sa grille qui n'a pas survécue à un télescopage avec une voiture



La croix de Biagoutte a retrouvé sa grille en fer forgée réalisée par un artisan local



La grille de la croix de Bestégoutte a également été restaurée



Pose du poteau aéro-souterrain en amont du camping. La ligne située en aval sera démontée en totalité courant printemps 2022.

Enfouissement des lignes électriques

Depuis l'été, le village est alimenté en électricité par le nouveau réseau souterrain directement depuis Lièpvre et par une ligne aérienne de bouclage depuis Ste Croix aux Mines via La Chambrette. Seules, les lignes desservant les fermes et la Hingrie restent en aérien. Dorénavant, le village est ainsi préservé des coupures de longues durées.



Démolition du poste de Hargoutte fin novembre. Les postes de la Biaise et du Chambi vont suivre prochainement.



URBANISME

Autorisation d'urbanisme- Saisie par voie électronique (SVE ADS)

Depuis 2016, de nombreuses démarches administratives sont proposées en ligne, permettant aux usagers d'accéder au service public de manière rapide et simplifiée, avec les mêmes garanties de réception et de prise en compte de leur dossier. **C'est le principe de saisie par voie électronique (SVE).**

Au 1^{er} janvier 2022, la SVE s'appliquera **aux demandes d'autorisations d'urbanisme (ADS)**, permis de construire, d'aménager et de démolir, déclaration préalable et certificat d'urbanisme avec la capacité pour toutes les communes de recevoir les demandes sous forme dématérialisée.

Pour la commune de Rombach-le-Franc, c'est l'ATIP (l'Agence Territoriale d'Ingénierie Publique) qui est chargée de mettre en place la dématérialisation des demandes d'autorisations d'urbanisme et proposer un télé service performant au profit des particuliers comme des professionnels.

Grâce à la dématérialisation, vous pourrez saisir et déposer toutes les pièces d'un dossier directement en ligne, à tout moment et où que vous soyez, dans le cadre d'une démarche simplifiée. Plus besoin d'imprimer vos demandes en de multiples exemplaires, d'envoyer des plis en recommandé avec accusé de réception ou de vous déplacer aux horaires d'ouverture de votre mairie : en déposant en ligne, vous réaliserez des économies de papier, de frais d'envoi et de temps. Vous pourrez également suivre en ligne l'avancement du traitement de votre demande, accéder aux courriers de la mairie, etc. Une fois déposée, votre demande sera instruite de façon dématérialisée pour assurer plus de fluidité et de réactivité dans son traitement.

Les services de la commune restent vos interlocuteurs de proximité pour vous guider avant le dépôt de votre dossier, mais aussi pendant et après l'instruction de votre demande.

Des informations complémentaires, en particulier l'accès au portail du téléservice, seront disponibles d'ici la fin d'année et en janvier 2022 en mairie et sur le site internet de la commune.

Pour aller plus loin : <https://www.cohesion-territoires.gouv.fr/dematérialisation-des-autorisations-durbanisme>



LES ASSOCIATIONS ROMBECHATES



Historique :

"La section du Club Vosgien tombée en léthargie depuis 1914, se reforme sous le nom section de Lièpvre Rombach-le-franc le 23 septembre 1920, près de 100 membres se font inscrire."

recherches de Christian Laiguesse.

Mais la création de la section de Lièpvre est bien antérieure à 1914.....

En 1936, avec les premiers congés payés apparaissent les premiers loisirs de plein air et la section de Lièpvre Rombach-le-franc, tombée en léthargie, reprend ses activités avec ses premières randonnées hebdomadaires, familiales et variées. Elle compte aujourd'hui environ 50 membres et possède un refuge à la Hingrie pour des haltes reconstituantes au cœur de ses 118 km de sentiers repartis sur les communes de Lièpvre et de Rombach-le-Franc.

Ses objectifs :

- de faire connaître le Massif Vosgien du Val de Lièpvre et de Rombach le franc, son patrimoine naturel, son histoire et ses particularités culturelles
- de contribuer à la protection de l'environnement et de la biodiversité du Val de Lièpvre et de Rombach.
- de développer et promouvoir le tourisme pédestre.
- d'éditer des cartes topographiques, des topoguides et des revues de randonnée pédestre.
- d'entretenir les sentiers balisés du Club Vosgien sur les communes de Lièpvre et Rombach le franc.

Ses activités :

- Proposition des randonnées familiales conviviales, des sorties culturelles et historiques dans le massif Vosgien et dans d'autres massifs.
- Entretien et balisage des sentiers. - Campagne de balisage des sentiers du massif du Taennchel et Feignet, Creuse des Vignes en avril et mai 2021
- Activités associatives - Galette des rois du comité le 2 janvier après-midi - AG Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc au refuge de la Hingrie le dimanche 7 mars - Dîner de Noël du comité et des baliseurs en décembre

Les sorties « réduites » du Club Vosgien Lièpvre Rombach-le franc en 2020 et 2021

- Collège épiscopal de Zillisheim, visite du Vieux Canon & dîner carpe frite le 20 juillet
- Randonnée au « Petit Colorado » pays de Bitché le 30 juillet

photos : membres Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-franc



Randonnée Piémont Kaisersberg Riquewhir du 23 février 2020



Randonnée au Haut du Tôt (88) le 3 août 2020 Exposition photographique



Château du Fleckenstein à Lembach (67) les 15 juillet et 5 août 2020



Randonnée du vin nouveau le 18 octobre 2020



Photos : JL FRECHARD



Randonnée Chemin du bien être & séance de Yoga à Aubure le 12 septembre 2020



Randonnée au petit Colorado le 20 juillet 2021



Randonnée à Todnau le 29 juillet 2020



Randonnée Cascade du Nideck 13 juin 2020



Randonnée Sentier des merveilles Mont Ste Odile 2 avril 2021



Réhabilitation du sentier chevalet bleu rue des battants Grotte de Lourdes par les bûcherons diligentés par l'ONF le 11 avril 2021 après chablis



Randonnée Grand Canon à Zillisheim & canal du Rhône au Rhin, dîner Carpes frites 30 juillet 2021



Randonnée du vin nouveau le 24 octobre 2021

Et diverses randonnées programmées ultérieurement...

Et pour ceux qui veulent contribuer à préserver les richesses naturelles de nos vallons en toute convivialité et nous rejoindre, consultez notre site internet :

<http://www.club-vosgien-liepvre-rombach.info>

et écrivez-nous au : cmenetre@orange.fr

Gerinne Ménétré

Présidente et GFRP Club Vosgien Lièpvre Rombach le franc

Secrétaire District IV Club Vosgien

Membre au comité directeur Club Vosgien Haut-Rhin

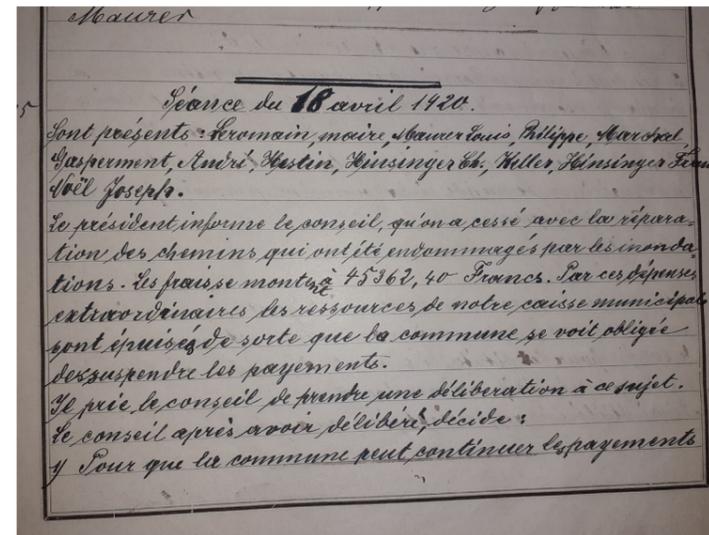
Présidente de la commission fédérale ENVIRONNEMENT Protection Nature, Patrimoine, Paysages du Club Vosgien



Les associations du village

CONSEIL DE FABRIQUE	ENGLER Philippe	15 rte de la Hingrie	68660 ROMBACH LE FRANC	06.28.84.36.11	engler.philippe@gmail.com
ST MARTIN EN VAL D'ARGENT	AUBRY Hélène	11bis, rue du Kesbel	68660 LIEPVRE	06.38.46.87.15	helenegirardin@hotmail.fr
GROUPE DES SORCIERES « TEUFFL'S NARREN »	CHATELAIN Jean-Paul	129 rue de Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.94.32	chatelainjeanpaul@yahoo.fr
MUSIQUE CAECILIA	HINSINGER Stéphane	89 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.34.43.48	steph.h@hotmail.fr
CLUB VOSGIEN	MENETRE Corinne	25 Pierreusegoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.74.58.39.31	cmenetre@orange.fr
UNC - AFN	CHATON Christian	24 Creuse des Vignes	68660 ROMBACH LE FRANC	06.80.50.44.74	c.chaton@wanadoo.fr
VAL DES GOUTTES	DIAZ Roselyne	123 rue Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	06.19.44.67.66	diazroselyne74@gmail.com
AMICALE des Parachutistes du VAL D'ARGENT	KOLTAI Eric	56a rue Grien	67680 EPPFIG	06.21.55.37.44	unp680saintemarie@orange.fr
SOCIETE DE PECHE	JOUFFREY Pascal	10 rue des Battants	68660 ROMBACH LE FRANC	03.68.07.50.83 06.63.59.42.74	biboulmich@yahoo.fr
ASSOCIATION « LES BRANCHES »	BARTHEL Corinne	26 rte de la Hingrie	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.41.61	cocosandy@orange.fr
Syndicat des APICULTEURS	FEIL Pascal	55 rue de la Rochette	68660 LIEPVRE	09.89.58.42.29	pascal.feil@wanadoo.fr
GYMNASTIQUE	LEGRAND Christiane	64 rue du Gal. De Gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.92.48	
DONNEURS DE SANG	LEGRAND Didier	44a rue du Gal. De gaulle	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.96.46	amicalsang.rombach@gmail.com
COMITE DE JUMELAGE	STOUVENOT Robert	7a Naugigoutte	68660 ROMBACH LE FRANC	03.89.58.98.80	strobert@calixo.net

ÇA S'EST PASSE, IL Y A 100 ANS

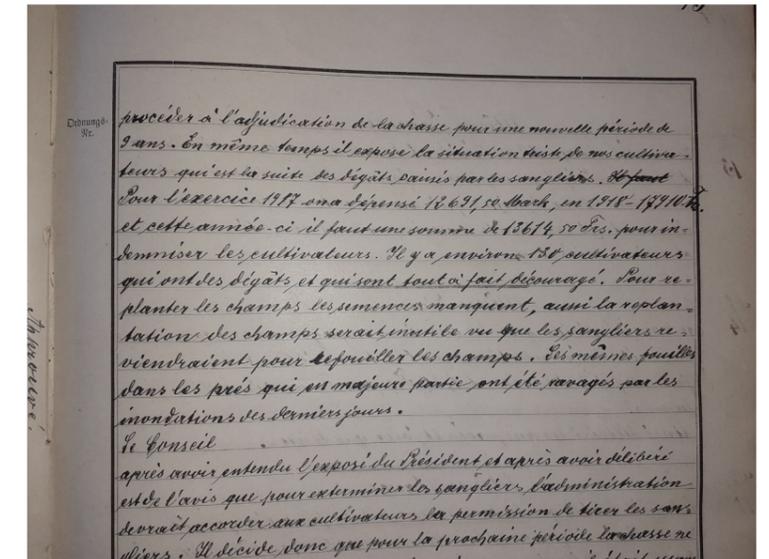


Délibération du conseil municipal du 18 avril 1920

Suite aux inondations du 30 décembre 1919, la commune a engagé d'importants frais de réparations sur les chemins et les caisses de communes sont vides. Par ailleurs, le mur d'enceinte de l'usine Lamotte s'est écroulé dans le Rombach provoquant l'inondation du haut du village.

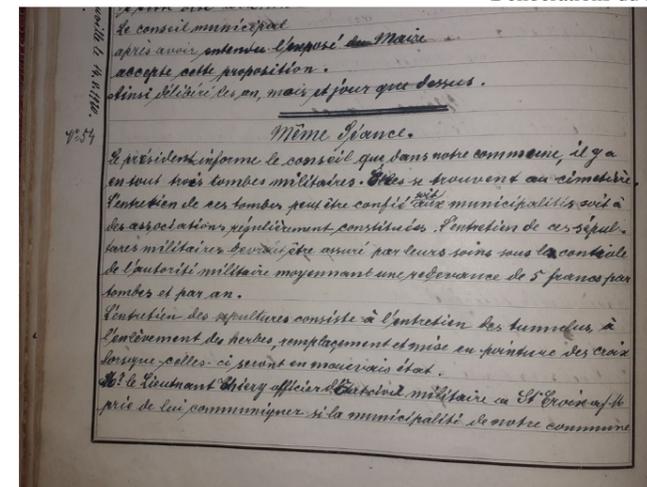


130 cultivateurs subissent d'importants dégâts de sangliers sur leurs champs et les semences manquent. Le conseil sollicite l'administration afin que les agriculteurs puissent tirer les sangliers



Délibérations du 30 décembre 1919

Trois soldats sont enterrés au cimetière et le conseil demande au Souvenir Français d'entretenir ces trois tombes militaires.



LES EVENEMENTS MARQUANTS

Cérémonies commémoratives au col de Schlingoutte

Samedi 15 août 2020 à 10H30, 106 ans après les faits le Souvenir Français Comité vallée de Ste Marie aux Mines & montagne a organisé une cérémonie commémorative en forêt au Col de Schlingoutte « Place des 19 soldats français » qui rassembla une cinquantaine de personnes dont : le Député de la circonscription, Jacques Cattin ; le Commandant FEIND Jean-Claude Président de l'ANORAA (Association Nationale des officiers de l'Armée de l'Air) 68 (dont la présidente est membre) ; le général Armée de l'Air (à titre privé) HESTIN Jean-Pierre, le Colonel VAUCOURT Daniel représentant les services de santé des armées, le CDT de la Brigade de Gendarmerie WEIL Laurent, la clique des pompiers de Ste Croix aux Mines et le président de la Musique CAECILIA de Rombach le franc qui ont joué, un maréchal des logis en poste à Metz, les présidents et porte-drapeaux des associations patriotiques du Val d'Argent et des services spéciaux, la professeure des écoles de Rombach-le-franc, les élus des 4 municipalités du Val d'Argent, 2 adjoints de Rombach-le-franc et les membres du Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-franc qui assurèrent la logistique terrain ainsi que le service du verre de l'amitié au Refuge de La Hingrie à l'issue de la cérémonie. Cette cérémonie eu lieu en souvenir du grand-père maternel de la présidente Souvenir Français Comité vallée de Ste Marie aux Mines & montagne ; ancien combattant, résistant passeur durant la II^{ème} guerre mondiale, qui lui racontait l'histoire des 2 grandes guerres en cheminant dans cette forêt, qui de son vivant avait souhaité poser une plaque commémorative en souvenir des soldats qui périrent « Place des 19 soldats français ». En effet courant 1918-1919, alors âgé de 6 ans, il avait dû assister avec son père réquisitionné avec d'autres paysans de La Hingrie pour exhumer les corps qui furent transportés et définitivement enterrés au cimetière militaire de Villé, même si des lambeaux d'uniforme de soldats français et des casques militaires restèrent visibles encore quelques années durant, rappelant à la mémoire de ceux qui passaient par le col de Schlingoutte le sacrifice ultime de ces 19 jeunes hommes.

A l'aide de Rollande et Philippe, la liste nominative complète inscrite au cimetière de Villé avait pu être reconstituée et les recherches purent être menées en 2007 auprès du Service Historique des Armées qui confirma les faits en joignant quelques copies de documents officiels, dont le cahier d'ordres ; remerciements à ce titre au Vice-Amiral de Contenson et ses subalternes.

Le 15 août 2008, le devoir de mémoire à titre posthume pour le grand-père maternel de la Présidente était accompli, en offrant une 1^{ère} plaque où les 19 noms sont mentionnés, au club vosgien Lièpvre Rombach-le-Franc, avec pour charge de l'entretenir, afin que la flamme de la mémoire de ces 19 soldats français morts pour la France, transmise, ne s'éteigne jamais.

Ce 15 août 2020, 12 ans après, ce serment est réitéré par le Souvenir Français Comité vallée de Ste-Marie-aux-Mines & montagne ayant pris le relais de la flamme de la mémoire et de l'entretien de la stèle « Place des 19 Soldats français » au Col de Schlingoutte qui pose une nouvelle plaque financée intégralement par la Délégation Haut-Rhin du Souvenir Français et son Président Jean Klinkert ; et qui dépose un bouquet, la présidente tenant dans ses bras sa petite fille, symbole du passage de témoin aux jeunes générations afin que la flamme de la mémoire des 19 jeunes soldats morts pour la France se perpétue.

Lors de cette cérémonie commémorative les jeunes ; Luna (lectrice), Lucas (lecteur), Edouard (lecteur), Tatiana (lectrice), Katia (logistique), Jean (porte-drapeau étendard UNC Rlf), Adaline (dépose bouquet)... ont participé activement : lectures, porte-drapeau, dépose de bouquet, logistique...

Ainsi pour qu'en cheminant dans ces bois aujourd'hui si calmes et frais, les promeneurs se souviennent que cette vie paisible que l'on savoure fut acquise au prix du sang versé par ces 19 jeunes soldats français, il n'y a pas si longtemps... il y a 106 ans.



Accueil sur le site par la présidente



Lecture de textes

Voici les textes lus par les jeunes

- ❖ Texte tiré de « Historique du 22^{ème} RI par le Capitaine M. ALBERT du 22^{ème} RI-Campagnes des

Vosges-Invasion de l'Alsace »

« Le 15 août 1914, la 9^{ème} compagnie, flanc garde droite du Régiment, se heurte au col de Schlingoutte à des forces ennemies établies dans les tranchées sous bois. Le sous-lieutenant COMTE-BELLOT s'élance à l'assaut de ces retranchements à la tête de sa section. Il tombe grièvement blessé. Des hommes de la 9^{ème} compagnie restent sur le terrain ; ce sont les 1^{ères} pertes du Régiment. »

- ❖ Texte tiré du « cahier d'ordres- Historique des faits » du Service historique des Armées

« 14 août 1914 : Séjour aux cols d'Urbeis, de La Hingrie et au Climont. La 5^{ème} cm est poussée au village d'Urbeis. Bivouac.

15 août 1914 : Progression dans la vallée d'Urbeis. Départ 5H30 3 colonnes :

- a) de gauche 6 compagnies sur le Schlinden Berg.
- b) du centre 2 compagnies sur la route d'Urbeis à Schlestadt.
- c) de droite : le 3^{ème} bataillon par Schlingoutte.

La 10^{ème} compagnie, liaison entre la colonne du centre et celle de droite marche sur le flanc droit de la route par les Aviats (lieu-dit). La 9^{ème} compagnie Arrière Gauche du 3^{ème} ne peut dépasser Schlingoutte.

Les 11^{ème} et 12^{ème} se portent en échelon sur sa gauche pour la dégager d'un vif combat. Bivouac.

sous-lieutenant de réserve Comte-Bellot grièvement blessé »

Corinne Ménétré

Sous-lieutenant de Réserve Citoyenne de l'Armée de l'Air
Présidente Souvenir Français Comité vallée de Ste Marie aux Mines & montagne
Présidente & GRP Club Vosgien Lièpvre Rombach-le-franc
Présidente commission fédérale ENVIRONNEMENT Club Vosgien



Autour de la stèle où figure la liste des 19 soldats morts pour la France le 15 août 1914 (service historique des Armées) ; certains furent enterrés sous un tas de cailloux sur le site, d'autres au cimetière de Villé car ils périrent des suites de leurs blessures ; En 1919 les 19 corps reposèrent définitivement au cimetière militaire de Villé.



Les écoliers autour de la Stèle



LE 6 JUILLET 2021, dans le cadre d'une action scolaire de sensibilisation mémorielle, les élèves bilingues de CM1 et CM2 de Mme Trovalet, après une bonne marche d'approche, se sont retrouvés autour de la stèle de Schlingoutte. Il pleuvait à corde ce jour-là mais cela n'a pas empêché le bon déroulement de la cérémonie, suivie par les écoliers avec beaucoup de concentration et de recueillement. Mme Trovalet, institutrice sur le site rombéchat de l'école du Chalmont, s'est vue remettre le diplôme d'honneur du Souvenir Français de la part de la Présidente Corinne Ménétré. Mme Trovalet s'implique de longue date en faveur de la transmission de la mémoire des événements historiques tant lors d'actions mémorielles que lors des cérémonies commémoratives devant le monument au mort du village. Tous se sont retrouvés, après une descente rapide, au sec dans la grande salle du refuge du club vosgien où une petite collation attendait nos potaches et les parents qui encadraient cette sortie.



Remise du diplôme d'honneur du Souvenir Française à Maryvonne Trovalet



Lors de la cérémonie du 17 octobre en mémoire du sergent chef Jean-Claude Arènes qui s'est sacrifié il y a juste 55 ans afin d'éviter que son zinc ne s'écrase sur Ste-Marie-aux-Mines, deux jeunes rombéchats, Édouard Didierjean et Lukas Rimmely, collégiens au collège JG Reber, ont reçu le certificat de « gardien de la mémoire du Souvenir Français ». Les diplômes leur ont été remis par le Cdt Feindt, président secteur de l'ANORAA association nationale officiers de réserve Armée de l'Air et par le Capitaine Doll représentant le commandant de la base aérienne 133 de Nancy Ochey. Merci aux petits lecteurs et porteurs de gerbes qui participent régulièrement aux cérémonies commémoratives du Souvenir Français : Luna Rimmely, Romane Petitdemange, Lily Rose et Dimitri Dupuis.

Janvier, le village sous la neige et dans le noir



Fortes chutes de neige les 14 et 15 janvier

Un épisode neigeux s'est abattu sur le pays et notre village n'a pas été épargné. Jeudi soir, 14 janvier, sous le poids d'une épaisse couche de neige, de nombreux arbres fragilisés par la maladie ont mis à terre la ligne 20KV traversant le village. Depuis la place des fêtes et au-delà du camping, on dénombre une bonne dizaine de coupures. Vendredi, le chasse neige communal tourna toute la journée, avec une équipe de bucheron et bénévole (merci à Eric Husson) pour dégagés les chemins encombrés par de nombreux chablis. Ce n'est que samedi matin que les équipes d'Enedis ont pu se rendre sur place et commencer à reprendre les câbles tombés au sol et les potences pliées. Les conditions d'intervention, dans plus de 50 cm de neige, étaient laborieuses. De nombreux groupes électrogènes ont pris la direction du village mais n'ont finalement

pas été raccordés, Enedis privilégiant les réparations de la ligne. Samedi, en soirée, le haut du village et les fermes étaient réalimentés. Ce n'est que dimanche soir vers 19h que la lumière est revenue au village. Par ces quelques jours de coupures, la solidarité du voisinage, principalement envers les personnes âgées privées de chauffage s'est manifestée et aucun incident n'était à déplorer, sinon quelques pertes de denrées alimentaires dans les congélateurs.



Le 11 avril, notre boulanger Damien Kissy confectionne un éclair de 15 m, il récidivera un peu plus tard avec un éclair de 50 m

Le 19 juin, un incendie s'est déclaré dans le clocher de l'église Ste Rosalie ! ... exercice en situation



Les équipements du centre de secours du Val d'Argent sont déployés rue de l'église.

Episode de grêle le 23 juin très localisé en plusieurs endroits du village



De gros grêlons !!



Bégonias et géraniums décapités en juin...mais ils se sont bien remis en août !



Je suis bien heureux de rencontrer le doyen de notre village, Marcel LOTZ, qui habite avec la Suzanne dans une maison en bas de Pierreusegoutte. 90 ans bien sonnés, le regard droit, une paire de lunettes branchée, une superbe chemise à rayures sombre repassée de frais, l'œil malicieux, le sourire au bord des lèvres : Il a fière allure ! La maison appartenait aux grands parents. Les LOTZ n'ont guère quitté leur fief de cette rue qui monte ! Marcel y est né en 1929 où ses parents, tisserands comme beaucoup à l'époque s'occupaient aussi d'un grand jardin, élevaient deux vaches, des poules et des cochons, bichonnaient une vigne un peu plus haut et assuraient ainsi leur subsistance. Marcel en a gardé le gout du jardinage qu'il a cessé de pratiquer l'année dernière ! Un



Portrait de notre doyen Marcel LOTZ
Par Christian Pion

homme de passion, l'amour de la terre et de ses fruits, les mains agiles habituées aux délicats travaux de la mécanique des métiers ! A 14 ans, il rentre en apprentissage chez BLECK-tissage, où il apprend sur le tas toutes les opérations de montage et démontage des machines, rentrer les fils des trames, assurer le bon fonctionnement du métier. L'après-midi est consacrée au sport et à la piscine de Sainte Marie. Il n'a pas froid aux yeux et n'hésite à défier les douaniers dans un petit trafic de beurre et de lard : Il faut bien vivre en ces années de guerre et dépenser l'énergie folle de sa jeunesse... En 1946, il s'embauche à ROMBACH pour aider à entretenir les 200 métiers à tisser qui travaillent encore... Une partie est d'ailleurs chez les domiciles qui ont acheté leur machine installée dans ces petits ateliers que chacun peut voir encore dans le village et

qui ressemblent à de petites usines avec leur toit à pans coupés. Ils sont payés souvent à la tâche, ouvrier chez soi... Le village résonnait alors du bruit continu des métiers. Son frère tombe en Algérie, victime de cette guerre lointaine et inutile. Marcel échappe de justesse à son départ là-bas. Après son apprentissage, il travaille avec un monteur de bobinoir, machine précise et délicate qui demande un réglage d'horloger effectué la nuit. Il reste 33 ans chez RISSLER puis 8 ans chez Hartmann à Sainte Marie toujours comme conducteur de machine. Au début des années 50 un ourdissoir chez RISSLER tombe souvent en panne et réclame les talents de Marcel. La Suzanne tend les fils de sa chaîne autour du beau jeune homme qu'elle épousera en 54. Leur fils, Alain coiffeur à Sainte Croix aura à son tour deux filles : Marie, future greffière à Colmar et Julie, journaliste à Paris. Deux arrières petites filles de 10 et 11 ans... Marcel a aussi été conseiller municipal dans l'équipe de Raymond HESTIN ! Une vie bien remplie, ponctuée de soirée entre amis, de restaurants, de danse à la salle des fêtes, de belotes enfiévrées jusqu'à point d'heure : Une vie heureuse de Rombachat !



Notre doyenne centenaire Mme Jeanne Grunenwald le 24 janvier 2021. Mme Grunenwald nous quittera début avril.



Notre doyenne actuelle est Mme Eléonore Bigoni. Ici, lors de ses 98 ans le 1^{er} janvier 2021

NOS JOIES, NOS PEINES

NAISSANCES 2020

Rykardo, Vincent, Ethan HERTFELDER né le 04 janvier 2020
De Romain HERTFELDER et Lolita BALDENWECK
66b rue du Général de Gaulle

Adaline, Anne, Yvette, Emma NEUMANN née le 22 janvier 2020
De Pierre-Jean NEUMANN et Tatiana SAULNIER
12 rue de l'Eglise

Emy, Catherine, Ernestine BULIARD née le 23 février 2020
De Pierre BULIARD et Margaux PIC
8, La Hingrie

Amalya, Priscilla, Fabienne JEHL née le 06 mars 2020
De Johan JEHL et Mylène METZ
66a rue du Général de Gaulle

Hugo, Bernard, Régis FAHRLAENDER né le 07 mars 2020
De Jonathan FAHRLAENDER et Pauline NEFF
106 rue du Général de Gaulle

Mathis FRITSCH né le 27 avril 2020
De Sébastien FRITSCH et Marine ROEHRBORN
65 rue du Général de Gaulle

Mairis, Rose MONGIS née le 14 mai 2020
De Anthony MONGIS et Mélanie MAIRE
105 rue du Général de Gaulle

Aydem, Tishike MPOYI né le 04 juin 2020
De Mianda MPOYI et Mélanie CHRISTMANN
167 rue du Général de Gaulle

MARIAGES 2020

SCHEIDECKER Marc et Camille WILLEMIN le 20 juin 2020

DECES 2020

GRUB Lina veuve STOUVENOT décédée le 07 février 2020
DUMOULIN Marie, Thérèse veuve GUERRE décédée le 17 mars 2020
COLAS Christiane veuve ALLARD décédée le 22 mars 2020
KNOBLOCH Marie André Edouard décédé le 27 mars 2020
ARMBRUSTER Christian décédé le 31 mars 2020
KLEIN Josiane épouse APELL décédée le 17 mai 2020
GEORGES Andrès décédé le 22 septembre 2020
MARCHAL Marie-Rose veuve BALLAND décédée le 09 octobre 2020
GRAFF Serge décédé le 17 novembre 2020
TEMPEL Colette veuve KISSY décédée le 28 novembre 2020

NOCE DE DIAMANT

MENETRE Roger et GRIFFON Marie Jacqueline le 26 février 1960
SCHWAB René et MOSSE Marie-Odile le 23 juillet 1960

NOCE D'OR

ADRIAN Jean-Louis et GUTLEBEN Suzanne le 10 juillet 1970
BENOIT Jacques et GUERRE Josette le 19 septembre 1970

NOTRE DOYENNE : GRUNENWALD Jeanne née DIDIERJEAN 100 ans née le 24 janvier 1921
Et depuis le 10 avril 2021 : BIGONI Eléonore née TODARO 98 ans née le 1^{er} janvier 1923
NOTRE DOYEN : LOTZ Marcel 92 ans né le 14 avril 1929



Rombach des années 1960 et d'aujourd'hui !